



**NAMUR
CAPITALE**

Département de
Gestion financière

Conseil communal
du 15 octobre 2024

EXERCICE 2024

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°2

Note d'explications

Table des matières

A. Service ordinaire	5
1. Résultats de la MB2, fonds de réserve et provisions et Plan Oxygène	8
1.1. Résultats de la MB2-2024 ordinaire	8
1.2. Fonds de réserve et provisions	10
1.3. Plan Oxygène de la Région wallonne	11
2. Situation des recettes après MB2-2024	13
3. Situation des dépenses après MB2-2024	16
4. Suivi des coefficients de dépenses de personnel et de fonctionnement après MB2-2024	21
4.1. Balises de personnel et de fonctionnement	21
4.2. Suivi des dépenses de personnel	21
4.3. Suivi des dépenses de fonctionnement	21
B. Service extraordinaire	23
1.1. Résultats de la MB2-2024 et fonds de réserve extraordinaire	25
1.2. Dépenses (programme d'investissements)	25
1.3. Recettes (voies de financement)	26
C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales	27
1. Préalable	29
2. Evaluation du plan de gestion actualisé au regard de la MB2-2024	30
2.1. Résultat et écarts en recettes et dépenses ordinaires	30
2.2. Résultat attendu du budget 2024 selon le plan de gestion actualisé	31
2.3. Résultat effectif selon le budget 2024 après MB2	31
2.4. Ecarts détaillés en recettes : ajustements réalisés en MB2-2024	31
2.5. Ecarts détaillés en dépenses : ajustements réalisés en MB2-2024	39
3. Projections actualisées 2025-2029	47
3.1. Projections 2025-2029 après MB2-2024	47
3.2. Rappel des résultats de la projection 2023-2027	47
3.3. Résultats de la projection 2025-2029	48
4. Balises d'emprunts après MB2-2024	49
4.1. La balise régionale 2019-2024	49
4.2. La balise « interne »	50
4.3. Balises d'emprunts après MB2-2024	50
D. Annexes :	53
1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement	55
2. Évolution de la charge nette de la dette	57
3. Projections 2025-2029 après MB2-2024	61

A. Service ordinaire

Préalable

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Objet : Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2024

La présente note porte sur les principales caractéristiques des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2024.

Ces modifications budgétaires incorporent l'ensemble des ajustements en recettes et en dépenses de fin d'exercice en se basant sur des constats d'utilisation des crédits budgétaires lors des trois premiers trimestres de cet exercice 2024, tant au niveau des recettes et des dépenses du service ordinaire (personnel, fonctionnement, dette, etc.) qu'au niveau du service extraordinaire en fonction de l'état d'avancement des projets et des dossiers d'investissements.

D'emblée, il est néanmoins important de signaler que pour des raisons d'organisation interne (manque d'effectifs), le Département de Gestion financière n'est à nouveau pas en mesure d'introduire le compte 2023 de façon concomitante à cette MB2-2024, et qu'il n'est dès lors pas possible, tout comme lors des premières modifications budgétaires, de substituer aux résultats budgétaires présumés de l'exercice 2023, les résultats effectifs du compte 2023.

Le compte 2023 n'étant pas clôturé, il n'est dès lors pas possible non plus d'intégrer les recettes dites « compensatoires » (recettes n'ayant pas pu être constatées au compte 2023).

Il est attendu de présenter une modification budgétaire « technique » finale lors du Conseil communal du 12 novembre 2024 afin de répondre aux prescrits de l'article 10 du RGCC, à savoir l'incorporation des résultats effectifs du compte 2023 et des recettes dites « compensatoires ».

Plusieurs ajustements sont opérés lors de ces deuxièmes modifications budgétaires en fonction d'éléments nouveaux intervenus en recettes et en dépenses depuis les précédentes modifications budgétaires. Il s'agit notamment :

- De l'actualisation des dépenses de personnel sur base des mandats réels du premier semestre de l'exercice en cours ;
- De l'ajustement de la cotisation de responsabilisation suite aux nouvelles estimations notifiées par le Service fédéral des Pensions (02 septembre 2024) ;
- De l'actualisation des charges de la dette ;
- De l'actualisation des recettes et dépenses résultant d'exercices antérieurs ;
- De la diminution importante des crédits prévus pour l'éclairage public (consommation) sur base des dépenses engagées en 2023 et lors du premier semestre de cet exercice 2024.

Enfin, il est à signaler que la réestimation des recettes issues des additionnels au précompte immobilier, à communiquer par le SPW d'ici la mi-octobre 2024, sera incorporée lors de la modification budgétaire technique finale de cet exercice 2024.

1. Résultats de la MB2, fonds de réserve et provisions et Plan Oxygène

1.1. Résultats de la MB2-2024 ordinaire

Le service ordinaire correspond au budget d'exploitation. Celui-ci reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre la première modification budgétaire (adoptée en séance du Conseil communal du 28 mai 2024 et approuvée par l'Autorité de tutelle le 25 juin 2024) et la deuxième modification budgétaire de cet exercice 2024.

Libellé	MB1-2024	MB2-2024	Variation p/r MB1-2024 (€)	Variation p/r MB1-2024 (%)
Recettes de prestations	8.891.136,09 €	8.926.818,33 €	+ 35.682,24 €	+ 0,40%
Recettes de transferts	221.579.085,74 €	222.291.066,68 €	+ 711.980,94 €	+ 0,32%
Recettes de dette	6.183.401,22 €	6.329.304,70 €	+ 145.903,48 €	+ 2,36%
Recettes de prélèvement	48.311.476,62 €	48.311.476,62 €	0,00 €	0,00%
Recettes totales de l'exercice propre	284.965.099,67 €	285.858.666,33 €	+ 893.566,66 €	+ 0,31%
Dépenses de personnel	109.438.104,59 €	107.239.354,05 €	- 2.198.750,54 €	- 2,01%
Dépenses de fonctionnement	44.330.789,12 €	43.844.289,12 €	- 486.500,00 €	- 1,10%
Dépenses de transferts	78.036.573,91 €	78.085.736,17 €	+ 49.162,26 €	+ 0,06%
Dépenses de dette	34.089.554,06 €	32.681.276,32 €	- 1.408.277,74 €	- 4,13%
Dépenses de prélèvement	18.701.950,28 €	23.187.384,09 €	+ 4.485.433,81 €	+ 23,98%
Dépenses totales de l'exercice propre	284.596.971,96 €	285.038.039,75 €	+ 441.067,79 €	+ 0,15%
Résultat de l'exercice propre	+ 368.127,71 €	+ 820.626,58 €	+ 452.498,87 €	-
Résultat des exercices antérieurs	- 201.837,17 €	- 404.336,04 €	- 202.498,87 €	-
Résultat des prélèvements	- 166.290,54 €	- 416.290,54 €	+ 250.000,00 €	-
Résultat global	0,00 €	0,00 €	-	-

Les recettes et les dépenses de l'exercice propre portent respectivement, après MB2, sur des montants de 285.858.666,33 € et de 285.038.039,75 €.

L'exercice propre ordinaire de 2024, après MB2, se solde donc par un résultat en boni de 820.626,58 €, soit en augmentation de 452.498,87 € par rapport à la précédente modification budgétaire.

Cependant, il convient une nouvelle fois de relativiser ce boni à l'exercice propre. En effet, celui-ci est obtenu au moyen de la ponction habituelle dans la provision « CPAS » (702.885,52 €) et du rapatriement d'un montant de 47.608.591,10 € en provenance du droit de tirage dans le Plan Oxygène de la Région wallonne. De plus, une dépense de prélèvement est prévue pour un montant de 23.187.384,09 € afin d'alimenter les différentes provisions (répartition définitive à prévoir lors de la modification budgétaire technique finale de l'exercice en cours).

Après déduction de l'ensemble de ces recettes et dépenses exceptionnelles et du prélèvement habituel dans la provision « CPAS », le résultat de l'exercice propre présenterait dès lors un important déficit structurel de 24.303.465,95 €, ce qui correspond néanmoins à une amélioration de 4.937.932,68 € par rapport à la première modification budgétaire de 2024. Les origines de cet ajustement global favorable seront développées dans le présent rapport.

Le résultat présumé **des exercices antérieurs** est, quant à lui, présenté en mali de 404.336,04 €, soit une dégradation de 202.498,87 € par rapport à la MB1. Cet ajustement défavorable est lié à l'incorporation de nombreux crédits complémentaires, tant en recettes qu'en dépenses, relatifs aux exercices antérieurs.

Comme indiqué préalablement, il est important de souligner que cette deuxième modification budgétaire n'intègre ni le résultat du compte 2023, ni les recettes dites « compensatoires » (recettes n'ayant pas pu être constatées techniquement au compte 2023 et qui auraient dès lors pu, après vérification, être réinscrites lors de cette modification budgétaire).

Enfin, en ce qui concerne **les prélèvements qui ne relèvent pas de l'exercice propre**, ils s'élèvent à 416.290,54 €, soit une augmentation de 250.000,00 € par rapport à la MB1 traduisant l'inscription de crédits relatifs au transfert vers le fonds de réserve extraordinaire des charges en numéraire à verser par la société Naoxis dans le cadre du projet d'investissement de la rue des Carmes, en respect de la nouvelle procédure faisant suite à la réforme du CoDT (neutre budgétairement).

Ce montant de 416.290,54 € après MB2 est composé des mouvements suivants :

- Alimentation du fonds de réserve extraordinaire dans le cadre du financement des parts SPGE/INASEP : 145.290,54 € ;
- Alimentation du fonds de réserve extraordinaire dans le cadre des prêts du Service social du personnel : 21.000,000 € ;
- Alimentation du fonds de réserve extraordinaire : 250.000,00 €.

Au global, cette deuxième modification budgétaire de 2024 est donc présentée en strict équilibre.

1.2. Fonds de réserve et provisions

Libellé	Solde présumé fin 2023 après MB2	Mouvement à réaliser en 2024	Solde présumé fin 2024 après MB2
Fonds de réserve ordinaire	5.916.216,26 €		5.916.216,26 €
Fonds pour créances douteuses	238.810,83 €		238.810,83 €
Réserve "Service social du personnel"	102.000,00 €		102.000,00 €
Provision pour risque fiscal	11.799.366,75 €		11.799.366,75 €
Provision pour CPAS	3.061.542,10 €	-702.885,52 €	2.358.656,58 €
Provision pour Zone de secours NAGE	1.286.739,21 €		1.286.739,21 €
Provision pour Zone de police	1.300.000,00 €		1.300.000,00 €
Provision "Pensions"	678.873,34 €		678.873,34 €
Provision "Plan Oxygène"	23.257.481,81 €	+ 23.187.384,09 €	46.444.865,90 €
Total des réserves et provisions	47.641.030,30 €	+ 22.484.498,57 €	70.125.528,87 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2024 porte sur 70.125.528,87 €, soit un résultat en amélioration de 4.485.433,81 € dès lors que, pour rappel, le solde présumé fin 2024 après MB1 était de 65.640.095,06 €.

En déduisant la partie de la provision « CPAS » déjà mobilisée dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion 2023-2027 (solde de 2.108.656,56 € pour les exercices 2025 à 2027 inclus) et la réserve « Service social du personnel » (102.000,00 €), **les réserves mobilisables** portent sur un montant global présumé de **67.914.872,31 €** au 31 décembre 2024.

Comme indiqué ci-avant, un tirage de 47.608.591,10 € est pressenti en 2024 dans le cadre du Plan Oxygène. Ce prélèvement, plus amplement expliqué dans la section suivante, permet d'une part, d'équilibrer le résultat de l'exercice propre et, d'autre part, d'alimenter la provision « Plan Oxygène » d'un montant de 23.187.384,09 €, et ce en accord avec le CRAC. La répartition entre les différentes provisions sera réalisée lors de la MB technique finale de 2024 et finalisée à la clôture du compte 2024 en se conformant aux instructions communiquées par le CRAC à ce sujet.

Le prélèvement de 702.885,52 € dans la provision dédiée au CPAS, tel que prévu dans le plan de gestion, est maintenu lors de cette MB2-2024.

Enfin, il est à noter que les **réserves pensions** pour le personnel statutaire et les mandataires gérées par la compagnie Ethias portent, quant à elles, sur un montant de **22.685.526,70 €** au 31 décembre 2023 (dernier exercice clôturé disponible), soit une diminution sensible de 3.669.974,73 € par rapport à la fin de l'exercice 2022 (- 13,92%).

1.3. Plan Oxygène de la Région wallonne

Suite au constat de la dégradation des finances locales au gré des crises (Covid-19, inondations, inflation, ...) et des décisions prises à d'autres niveaux de Pouvoirs (mécanisme de la cotisation de responsabilisation, accroissement des dépenses liées au revenu d'intégration sociale (RIS), hausse du coût lié aux zones de police et de secours, ...), le Gouvernement wallon a adopté, en date du 18 novembre 2021, le « Plan Oxygène » qui est un mécanisme de soutien pour les communes de Wallonie via un droit de tirage encadré.

Ce Plan consiste à autoriser les communes à contracter annuellement un emprunt afin d'équilibrer leur budget pour faire face à l'explosion des coûts, et ce pendant cinq années (2022 à 2026). Le remboursement de ces emprunts s'étalera sur une durée de trente ans maximum.

Comme prévu au plan de gestion tel qu'adopté par le Conseil du 14 décembre 2021 et par décision du Collège du 28 décembre 2021, la Ville a fait part au Gouvernement wallon de son souhait de pouvoir bénéficier de la capacité d'emprunt du Plan Oxygène.

En sa séance du 28 juin 2022, le Conseil communal a décidé d'adhérer à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes suivant les modalités d'adhésion et de fonctionnement précisées dans la convention d'adhésion nommée « *Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux Communes, agissant comme centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon* ».

Concrètement, la Ville de Namur recevra au travers du compte « CRAC long terme » une intervention régionale couvrant les intérêts de l'emprunt jusqu'en 2041 (les intérêts reviendront à la charge de la Ville de 2042 jusqu'à 2056) ainsi que 15% du capital emprunté jusqu'à échéance finale du crédit.

Sur base des données collectées par la Région wallonne, la capacité maximale d'emprunt à laquelle la Ville pourra recourir est de 158.695.303,65 € à concurrence des maxima suivants par année :

- 2022 : 31.739.060,73 € maximum ;
- 2023 : 39.673.825,91 € maximum ;
- 2024 : 47.608.591,10 € maximum ;
- 2025 : 23.804.295,55 € maximum ;
- 2026 : 15.869.530,37 € maximum.

Le Conseil communal, en sa séance du 28 juin 2022, a décidé de fixer les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la Ville via la centrale sur cette base pour la période couvrant les exercices 2022 à 2026 afin de respecter le droit de tirage global maximal de 158.695.303,65 €.

Ces crédits, via un transfert de l'extraordinaire vers l'ordinaire, doivent être exclusivement affectés :

- au paiement des charges de pensions dont obligatoirement les cotisations de responsabilisation de la commune, du CPAS et de la Zone de police via un complément de la dotation dédiée à ce paiement ;
- à la couverture du déficit éventuel du solde du fonds de pension fermé ;
- à la couverture d'un éventuel déficit qui serait induit par une augmentation d'autres dépenses de transferts, telles les dotations au CPAS et aux Zones de police et de secours.

Conformément à la décision du Conseil communal du 28 juin 2022, il est prévu depuis l'élaboration du budget initial 2024 de solliciter un droit de tirage d'une troisième tranche de 47.608.591,10 € dans le Plan Oxygène, soit le montant maximum, et ce sous réserve de l'accord du Gouvernement wallon.

Pour rappel, un premier tirage de 21.699.362,00 €, à rembourser en 20 ans avec un amortissement constant du capital emprunté, a été réalisé en fin d'exercice 2022. Le solde de 10.039.698,73 € a fait l'objet d'un tirage complémentaire lors de l'exercice 2023, et ce conformément aux discussions menées lors du Comité de monitoring qui s'est tenu le 28 mars 2023 avec des représentants des Cabinets du Ministre du Budget et du Ministre des Pouvoirs locaux, du SPW IAS, du CRAC, du CPAS et de la Ville.

Il est également important de rappeler que, suite à la décision du Gouvernement wallon du 05 octobre 2023, le montant octroyé à la Ville de Namur pour l'exercice 2023 dans le cadre de la deuxième tranche du Plan Oxygène a été limité à 23.933.428,00 € (incluant le solde de la tranche 2022). En effet, le montant total promérité pour Namur a été calculé par le Gouvernement wallon sur base des seules charges limitativement retenues par celui-ci par décision du 15 décembre 2022, desquelles ont été déduites les provisions affectées au Plan Oxygène et constituées dans le cadre du compte 2022, à savoir un montant de 8.549.310,32 €. Tout comme la première tranche de 2022, ce deuxième tirage dans le Plan Oxygène sera à rembourser sur une période de 20 ans avec un amortissement constant du capital emprunté.

Après ces deux premiers tirages, un écart de 25.780.096,64 € est dès lors constaté, ce qui s'explique par les difficultés rencontrées en termes de financement eu égard au contexte budgétaire global. Il est d'ailleurs à noter que, contrairement aux tranches 2022 et 2023, les tranches 2024 à 2026 ne sont actuellement pas acquises. Les démarches relatives au marché pour le financement de la tranche 2024 sont en cours et devraient aboutir prochainement.

Enfin, il est à signaler, pour une bonne compréhension des projections développées aux pages 47-48 et 66-67 du présent rapport, qu'il a été postulé que le montant non perçu lors de l'exercice 2023, à savoir 25.780.096,64 €, est à ajouter au montant du tirage prévu de 23.804.295,55 € pour la tranche 2025, et ce tel que convenu avec le CRAC lors du dernier Comité de monitoring qui s'est tenu en date du 12 septembre 2024. Dans les projections, cette tranche 2025 du Plan Oxygène correspond dès lors à un montant total de 49.584.392,19 €. La dernière tranche prévue en 2026 correspond, quant à elle, au droit de tirage maximal de 15.869.530,37 € tel que prévu initialement.

2. Situation des recettes après MB2-2024

Le montant total des recettes de l'exercice propre après MB2 s'élève à 285.858.666,33 €, en augmentation de 893.566,66 € (+ 0,31%) par rapport à la précédente modification budgétaire.

Les variations selon la nature économique des recettes sont reprises ci-après :

Libellé	MB1-2024	MB2-2024	Variation p/r MB1-2024 (€)	Variation p/r MB1-2024 (€)
Recettes de prestations	8.891.136,09 €	8.926.818,33 €	+ 35.682,24 €	+ 0,40%
Recettes de transferts	221.579.085,74 €	222.291.066,68 €	+ 711.980,94 €	+ 0,32%
Recettes de dette	6.183.401,22 €	6.329.304,70 €	+ 145.903,48 €	+ 2,36%
Recettes de prélèvement	48.311.476,62 €	48.311.476,62 €	0,00 €	0,00%
Recettes totales de l'exercice propre	284.965.099,67 €	285.858.666,33 €	+ 893.566,66 €	+ 0,31%

Parmi les principaux ajustements en recettes (minimum de 10.000,00 €), il est à pointer :

Libellé	Ajustement MB2-2024 à la baisse
Prestations d'études voirie	- 60.000,00 €
Remboursement des charges de personnel de la Régie foncière	- 33.167,76 €
Subvention « Coup de pouce »	- 24.133,61 €

Libellé	Ajustement MB2-2024 à la hausse
Charges en numéraire (projet rue des Carmes)	+ 250.000,00 €
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement fondamental	+ 203.652,22 €
Remboursement des charges financières d'emprunts à charge de la Régie foncière	+ 145.299,96 €
Parkings P + R	+ 130.000,00 €
Recettes diverses de l'enseignement	+ 100.000,00 €
Délivrance de documents administratifs relatifs à l'urbanisme	+ 50.000,00 €
Taxe sur la gestion des déchets des ménages	+ 45.000,00 €
Vente de sacs à déchets ménagers	+ 30.503,50 €
Compensation pour travailleurs frontaliers luxembourgeois	+ 15.035,70 €
Subvention pour le fonctionnement de l'informatique	+ 11.888,02 €
Locations de salles communales	+ 10.000,00 €
Recettes du P.A.R.F.	+ 10.000,00 €

Les recettes de prestations portent sur 8.926.818,33 € après MB2, en légère augmentation de 35.682,24 € par rapport à la MB1, soit une augmentation de 0,40%.

Les principaux ajustements en termes de recettes de prestations concernent :

- Les recettes diverses d'enseignement : augmentation de 100.000,00 € faisant suite à la hausse prévue du nombre de prestations facturées aux parents (repas scolaires, sorties, activités pédagogiques et séjours avec nuitées), ce qui est néanmoins neutre budgétairement car les dépenses y liées augmentent du même montant ;
- Les prestations d'études voirie : diminution structurelle de 60.000,00 € suivant la révision du service des recettes se basant sur l'historique des droits réels constatés pour cet article ;
- Remboursement des charges de personnel de la Régie foncière : diminution de 33.167,76 € afin d'assurer la correspondance avec le budget de la Régie après sa MB1 (présentée au Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2024), et ce sur base des mandats réels après le premier semestre de l'exercice en cours (neutre budgétairement car les dépenses de personnel diminuent du même montant).

Les recettes de transferts portent sur 222.291.066,68 € après MB2, en légère augmentation de 711.980,94 € par rapport à la MB1 (+ 0,32%).

L'augmentation est principalement engendrée par l'adaptation des recettes suivantes :

- Charges en numéraire : inscription d'une recette de 250.000,00 € correspondant au montant à verser par la société Naoxis dans le cadre du projet d'investissement de la rue des Carmes, et ce en respect de la nouvelle procédure faisant suite à la réforme du CoDT (ajustement neutre budgétairement car une dépense de prélèvement hors exercice propre du même montant est budgétée simultanément afin d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire) ;
- L'adaptation de certaines recettes suite aux droits réels constatés par le Département de Gestion financière lors du premier semestre de cet exercice 2024, dont notamment les recettes issues des subventions pour le fonctionnement de l'enseignement fondamental (+ 203.652,22 €), des parkings P+R (+ 130.000,00 €), de la délivrance de documents administratifs relatifs à l'urbanisme (+ 50.000,00 €) ou encore de la vente de sacs à déchets ménagers (+ 30.503,50 €) ;
- La taxe sur la gestion des déchets des ménages : augmentation de 45.000,00 € suite au constat des enrôlements de l'exercice en cours.

Les recettes de dette portent sur 6.329.304,70 € après MB2, soit une augmentation de 145.903,48 € par rapport à la MB1 (+ 2,36%).

Cette augmentation est essentiellement justifiée par l'ajustement des recettes liées aux remboursements par la Régie foncière de charges financières relatives aux emprunts contractés par la Ville (+ 145.299,96 €). Ces recettes sont donc entièrement contrebalancées par une hausse des dépenses de dette.

Les recettes de prélèvement portent, quant à elles, sur 48.311.476,62 € et restent équivalentes aux recettes prévues depuis l'élaboration du budget initial 2024.

Pour rappel, ces recettes sont constituées des mouvements suivants :

- Ponction annuelle dans la provision « CPAS » de 702.885,52 €, comme prévu dans le plan de gestion 2023-2027 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021 ;
- Droit de tirage dans le Plan Oxygène de 47.608.591,10 €, soit le montant maximum possible de la tranche en 2024, sous réserve de l'accord de la Région wallonne, et ce dans l'objectif d'alimenter la provision « Plan Oxygène » afin de permettre à la Ville de faire face aux importants déficits attendus lors des prochains exercices (voir pages 47 et 48 du présent rapport).

En ce qui concerne **les recettes relevant des exercices antérieurs**, celles-ci sont portées à 867.218,61 €, en augmentation de ce même montant par rapport à la précédente modification budgétaire, ce qui s'explique par l'inscription d'une multitude de recettes constatées depuis le début de cet exercice 2024 et portant sur des millésimes antérieurs.

Il est notamment à pointer le subside de 2023 relatif aux Fêtes de Wallonie en provenance du SPW (128.000,00 €), des primes de compensation en provenance de l'AVIQ relatives au quatrième trimestre de 2023 (montant cumulé de 145.981,31 €) ou encore des recettes issues de l'occupation du domaine public en 2023 (montant global de 98.829,15 €).

Enfin, **les recettes de prélèvement « hors exercice propre »** demeurent nulles lors de cette deuxième modification budgétaire.

3. Situation des dépenses après MB2-2024

Le montant total des dépenses de l'exercice propre après MB2 s'élève à 285.038.039,75 €, en augmentation de 441.067,79 € (+ 0,15%) par rapport à la précédente modification budgétaire.

Les variations selon la nature économique des dépenses sont reprises ci-après :

Libellé	MB1-2024	MB2-2024	Variation p/r MB1-2024 (€)	Variation p/r MB1-2024 (€)
Dépenses de personnel	109.438.104,59 €	107.239.354,05 €	- 2.198.750,54 €	- 2,01%
Dépenses de fonctionnement	44.330.789,12 €	43.844.289,12 €	- 486.500,00 €	- 1,10%
Dépenses de transferts	78.036.573,91 €	78.085.736,17 €	+ 49.162,26 €	+ 0,06%
Dépenses de dette	34.089.554,06 €	32.681.276,32 €	- 1.408.277,74 €	- 4,13%
Dépenses de prélèvement	18.701.950,28 €	23.187.384,09 €	+ 4.485.433,81 €	+ 23,98%
Dépenses totales de l'exercice propre	284.596.971,96 €	285.038.039,75 €	+ 441.067,79 €	+ 0,15%

Les dépenses de personnel portent sur 107.239.354,05 € après MB2, soit en diminution de 2.198.750,54 € par rapport à la MB1 (- 2,01%).

Cette diminution s'explique par la prise en compte de l'utilisation réelle des crédits budgétaires sur base des mandats des six premiers mois de l'exercice 2024, à savoir 106.023.881,96 €. Outre les salaires, ce montant prend également en compte les pécules de vacances comptabilisés en mai 2024, les cotisations patronales des pensions des statutaires (37,50%) ainsi que la facture de responsabilisation (montant après MB1) et le coût du second pilier (montant après MB1).

Il convient ensuite d'intégrer les éléments suivants afin de déterminer le montant après MB2 :

- Coût des engagements prévus dans le plan d'embauche 2024 à partir du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 : + 834.273,62 € ;
- Ajustement de la cotisation de responsabilisation suite à la réestimation reçue du Service fédéral des Pensions en date du 02 septembre 2024 : - 481.770,11 € ;
- Ajustement du coût du second pilier de pension pour le personnel contractuel suite à la réestimation des charges de personnel : - 16.749,65 € ;
- Retour attendu d'agent(e)s actuellement en suspension complète, en maladie ou encore en repos de maternité à partir du 1^{er} juillet 2024 : + 786.501,45 € ;
- Coût forfaitaire d'éléments divers (annales, revalorisations barémiques, évolutions de carrière et promotions) à partir du 1^{er} juillet 2024 : + 739.897,11 € ;
- Départ à la retraite attendu d'agent(e)s à partir du 1^{er} juillet 2024 : - 231.683,28 € ;
- Economies de non-remplacement systématique à partir du 1^{er} juillet 2024 : - 414.997,05 €.

Il est à noter, pour information, que les prévisions du Bureau fédéral du Plan du 03 septembre 2024 prévoient une nouvelle indexation des salaires publics en mars 2025. Celle-ci est prise en compte dans les projections quinquennales actualisées.

Les dépenses de fonctionnement portent, quant à elles, sur 43.844.289,12 € après cette MB2 et connaissent une diminution de 486.500,00 € par rapport à la MB1, soit - 1,10%.

Les principaux ajustements en termes de dépenses de fonctionnement concernent :

- L'éclairage public : diminution de 1.000.000,00 € actée lors de cette MB2 sur base des dépenses réelles engagées en 2023 et pendant le premier semestre 2024 ; l'augmentation de 250% prévue au budget 2023, sur recommandation d'IDEFIN suite à la forte inflation des tarifs connue en 2022, s'est avérée bien trop importante, et ce notamment grâce aux mesures d'économie d'énergie prises par la Ville, dont notamment l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 05h00 sur une partie du territoire communal et la conversion au LED d'une partie de l'éclairage public, une technologie nettement moins énergivore que l'éclairage traditionnel et qui demande moins d'entretien ;
- Les navettes publiques et modes alternatifs : diminution non structurelle de 300.000,00 € pour tenir compte de la date postposée à septembre 2024 pour le début du marché relatif à la nouvelle navette électrique destinée à desservir le centre-ville ;
- Le fonctionnement technique des piscines (contrats et prestations de tiers) : augmentation de 200.000,00 € afin de pouvoir faire face aux dépenses imprévues depuis le début de l'exercice et de prendre une marge de sécurité pour d'éventuels dépannages supplémentaires à venir ;
- Propreté publique - déchets (contrats) : augmentation de 150.000,00 € suite à une réestimation des crédits nécessaires pour faire face à la hausse constatée des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères brutes, des déchets organiques, des boues de balayage et des inertes ;
- Dépenses diverses de l'enseignement (frais de repas, potages, séjours, activités, ...) : augmentation de 100.000,00 € justifiée par la hausse du nombre de repas, de sorties, d'activités pédagogiques et de séjours avec nuitées, ce qui est néanmoins neutre budgétairement, comme indiqué préalablement, car cette hausse est compensée intégralement par des recettes supplémentaires (prestations facturées aux parents).

Enfin, il est à signaler que quelques ajustements sont opérés à la marge (transferts de crédits budgétaires entre articles, éventuelles corrections techniques, etc.).

Les principaux ajustements (minimum de 25.000 €) sont mentionnés dans le tableau qui suit :

Libellé	Ajustement MB2-2024 à la hausse	Observation
Piscines - fonctionnement (contrats et prestations de tiers)	+ 200.000,00 €	Pour faire face aux dépenses imprévues (avec prise en compte d'une marge de sécurité pour d'éventuels suppléments)
Propreté publique - déchets (contrats)	+ 150.000,00 €	Augmentation des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères brutes, des déchets organiques, des boues de balayage et des inertes
Dépenses diverses de l'enseignement (frais de repas, potages, séjours, activités, ...)	+ 100.000,00 €	Neutre budgétairement : des recettes de prestations ont été budgétées parallèlement pour faire face aux dépenses y liées (recettes = dépenses)

Entretien des bâtiments (contrats)	+ 93.400,00 €	Pour faire face à l'indexation des contrats d'entretien et pour prendre en compte le nouveau contrat d'entretien des fontaines à eau par l'INASEP
Frais de déplacement et de séjour du personnel communal	+ 45.000,00 €	Sur base du réel 2024 : estimation basée sur les chiffres connus en juillet 2024
Horodateurs - fonctionnement	+ 40.000,00 €	Pour faire face aux frais d'horodateurs : déplacement et remise à niveau de nombreux horodateurs ainsi que programmation des zones mauves
Honoraires pour études et travaux	+ 35.000,00 €	Pour faire face à la désignation d'un coordinateur sécurité santé (25.000 €) et aux frais de procédure pour une mission de consultance juridique (10.000 €)
Assurance décennale - tous risques chantiers	+ 30.000,00 €	Pour faire face à un avenant au contrat d'assurance décennale concernant l'Espace Rogier (prime unique)
Entretien des véhicules	+ 30.000,00 €	Pour faire face à l'augmentation du coût des pièces de remplacement destinées à des véhicules vieillissants, et ce suite aux retards pris dans les livraisons de nouveaux véhicules
Frais de déplacement à vélo	+ 25.000,00 €	Sur base du réel 2024 : estimation basée sur les chiffres connus en juillet 2024, prise en compte de la hausse des tarifs et de la nette augmentation du nombre de bénéficiaires

Libellé	Ajustement MB2-2024 à la baisse	Observation
Eclairage public (consommations)	- 1.000.000,00 €	Sur base des constats réels de 2023 et du 1 ^{er} semestre de 2024
Navettes publiques et modes alternatifs	- 300.000,00 €	Sur base du réel 2024 : le service de navette électrique pour le centre-ville a été retardé à septembre 2024
Carburant pour véhicules	- 39.000,00 €	Sur base du réel 2024 : engagements moindres que prévu suite à la légère baisse des prix des carburants
Culture - fonctionnement et organisation de manifestations culturelles	- 30.000,00 €	Neutre budgétairement : transfert de 5.000 € vers les subsides culturels et diminution de 25.000 € contrebalancée au service extraordinaire par l'inscription de crédits destinés à la maintenance et à la restauration d'œuvres extérieures des collections communales

En ce qui concerne **les dépenses de transferts**, celles-ci portent sur 78.085.736,17 € après MB2, en très légère augmentation de 49.162,26 € par rapport à la MB1, soit + 0,06%.

Les principaux ajustements en termes de dépenses de transferts concernent :

- Subside pour l'ASBL NEW : augmentation de 45.000,00 € de la dotation en faveur de NEW dans le cadre du dossier de candidature au titre de « Capitale européenne de la Culture » en 2030, et ce afin d'assurer le paiement des salaires de salariés dédiés à cette mission jusque fin 2024 ainsi que des frais de consultance. Il est à noter que, dans le cas où la candidature de la Ville de Namur ne serait pas retenue, le travail effectué par l'ASBL NEW servira de feuille de route culturelle pour les prochaines années ;
- Dotation spécifique « Les Trieux » au CPAS : suppression de la dotation de 39.041,00 € en faveur du CPAS en 2024 suite au report du marché financier prévu pour le financement de la construction de la maison d'accueil « Les Trieux » (emprunt de 3.000.000 €) visant à la réinsertion sociale des demandeurs (des familles ou des personnes isolées qui, pour divers motifs, ont perdu leur logement) par un accompagnement social et éducatif spécifique à chaque situation rencontrée ;
- Rétrocession de la subvention « Coup de pouce » : diminution de 24.133,61 € compensée budgétairement par une moindre recette du même montant.

Enfin, quelques ajustements ont également été opérés à la marge (transferts de crédits budgétaires entre articles, éventuelles corrections techniques, etc.).

Les principaux ajustements (minimum de 10.000 €) sont repris dans le tableau qui suit :

Libellé	Ajustement MB2-2024 à la hausse	Observation
Subside à l'ASBL NEW	+ 45.000,00 €	Dans le cadre du dossier de candidature au titre de « Capitale européenne de la Culture » en 2030
Subside à l'ASBL Centre culturel régional	+ 13.744,24 €	Indexation annuelle de 2% suite à la prolongation d'un an du contrat-programme 2019-2023
Actions sociales diverses (subsidé)	+ 10.700,00 €	Neutre budgétairement : crédits transférés des frais de fonctionnement de la Cohésion sociale pour aménager la Chapelle Hastimoulin en une bibliothèque destinée aux personnes résidant au cœur du Quartier Germinal (subside initial de 2020 provenant de la Province de Namur)
Placements de panneaux : remboursement à la zone de Police	+ 10.000,00 €	Augmentation des crédits afin d'assurer l'équilibre budgétaire concernant les placements de panneaux par la Police (dépenses = recettes)
Subside à l'ASBL Commission du sous-sol archéologique	+ 10.000,00 €	Neutre budgétairement : la dépense est compensée par un subside en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Libellé	Ajustement MB2-2024 à la baisse	Observation
Dotation spécifique « Les Trieux » au CPAS	- 39.041,00 €	Suppression des crédits suite au report du marché financier prévu pour la maison d'accueil « Les Trieux »
Rétrocession de la subvention « Coup de pouce »	- 24.133,61 €	Neutre budgétairement : la recette y liée est également diminuée de ce montant

Les dépenses de dette portent, après MB2, sur 32.681.276,32 €, soit une diminution de 1.408.277,74 € par rapport à la MB1 (- 4,13%) ce qui s'explique par l'actualisation de la charge de la dette déterminée par le Directeur financier qui tient notamment compte de l'état d'avancement des investissements au service extraordinaire et des emprunts y relatifs à contracter.

Il est également à constater une hausse non structurelle de 100.000,00 € des « Intérêts moratoires et de retard » (article crédité de 150.000,00 € après MB2-2024). Cet ajustement concerne les frais de procédure et les intérêts moratoires du litige relatif à l'effondrement d'immeubles sis rue de l'Ange en 2004. Il est à signaler que les montants déboursés seront récupérés ultérieurement suite à l'arrêt de la Cour d'appel du 04 avril 2024 condamnant une tierce partie (bureau d'étude français qui apparaît comme étant solvable).

Les dépenses de prélèvement portent, quant à elles, sur 23.187.384,09 € et sont en augmentation de 4.485.433,81 € lors de la MB2. Le montant de l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » a été déterminé en équilibrant le résultat global de cet exercice 2024. Cette hausse reflète l'amélioration globale du résultat après ces deuxièmes modifications budgétaires.

En ce qui concerne **les dépenses relevant des exercices antérieurs**, celles-ci portent sur 1.271.554,65 € et sont en augmentation de 1.069.717,48 € lors de cette MB2. Ce montant correspond à des non-valeurs avec ou sans remboursement ainsi qu'à des dépenses diverses imprévues relatives aux exercices antérieurs.

Il est notamment à pointer les dépenses relatives aux remboursements de non valeurs sur droits constatés perçus du service ordinaire pour un montant total de 266.377,28 € en lien avec le dossier concernant l'effondrement d'immeubles sis rue de l'Ange (millésimes concernés : 2004, 2006, 2007, 2008 et 2014). Comme indiqué ci-dessus, les montants déboursés devront être remboursés par le bureau d'étude français condamné dans cette affaire suite à l'arrêt de la Cour d'appel du 04 avril 2024.

Enfin, il est à signaler que d'autres inscriptions en « non-valeurs » ont été prévues par le service des recettes aux exercices antérieurs, à savoir notamment pour 2023 :

- Non-valeurs faisant suite à des réclamations fondées (sans remboursement) pour 284.820,52 €. Ce volume important est notamment expliqué par les réclamations justifiées liées à la Scan-car et aux travaux de piétonisation dans le centre-ville ;
- Non-valeurs faisant suite à des réclamations fondées (avec remboursement) pour 36.061,82 € ;
- Non-valeurs sur droits constatés faisant suite à des réclamations, plus particulièrement dans des cas d'insolvabilité, pour 46.132,00 €.

Enfin, **les dépenses de prélèvement « hors exercice propre »** portent sur 416.290,54 € et augmentent de 250.000,00 € par rapport aux prévisions après la première modification budgétaire suite à l'alimentation d'un nouveau fonds de réserve extraordinaire dédié aux charges en numéraire, conformément à la réforme du CoDT. Ce montant complémentaire correspond au montant à verser par la société Naoxis dans le cadre du projet d'investissement de la rue des Carmes.

4. Suivi des coefficients de dépenses de personnel et de fonctionnement après MB2-2024

4.1. Balises de personnel et de fonctionnement

Pour rappel, une réunion s'est tenue le 10 décembre 2020 avec le CRAC et le SPW IAS lors de laquelle il a été demandé à la Ville d'adopter une méthode de suivi différente des dépenses de personnel et de fonctionnement qui ne soit plus basée sur le principe de coût-net mais plutôt sur base de ratios.

Suite à l'analyse des données historiques et des projections, les ratios suivants ont été adoptés, en concertation avec le CRAC, au titre de balises à ne pas dépasser :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 42,50% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 43,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 17,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 18,00%.

4.2. Suivi des dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel (107.239.354,05 €), il est à constater que les deux coefficients se sont légèrement améliorés par rapport à la MB1-2024 :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 40,95% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 45,14%.

Comme lors de la MB1, il est à relever que le coefficient « DOP/ROT » demeure trop élevé malgré une légère amélioration, ce qui s'explique directement par les multiples indexations salariales qui n'auraient absolument pas pu être envisagées de façon aussi nombreuses et rapprochées lors de l'élaboration des coefficients précités fin 2020. Pour rappel, huit indexations ont été actées entre octobre 2021 et décembre 2023 inclus et une nouvelle indexation salariale a été actée en juin 2024.

4.3. Suivi des dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (43.844.289,12 €), il est à constater que le coefficient DOF/DOT s'est très légèrement détérioré par rapport à la MB1-2024 tandis que le coefficient DOF/ROT s'est légèrement amélioré :

- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 16,74% ;
- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 18,46%.

Comme lors de la MB1, il est à relever que le coefficient « DOF/ROT », malgré la légère amélioration, dépasse le ratio fixé à 18,00%, ce qui s'explique directement par le haut niveau d'inflation connu depuis fin 2021 ayant des répercussions très importantes sur les dépenses communales, ce qui n'aurait pas pu être prévu lors de l'élaboration des coefficients précités fin 2020.

	MB1-2024	MB2-2024	Différence
Dépenses ordinaires totales (DOT)	265.895.021,68 €	261.850.655,66 €	-4.044.366,02 €
Recettes ordinaires totales (ROT)	236.653.623,05 €	237.547.189,71 €	+893.566,66 €
DOP/DOT (42,50% maximum)	41,16%	40,95%	-0,21%
DOP/ROT (43,50% maximum)	46,24%	45,14%	-1,10%
DOF/DOT (17,50%) maximum	16,67%	16,74%	+0,07%
DOF/ROT (18,00% maximum)	18,73%	18,46%	-0,27%

B. Service extraordinaire

1.1. Résultats de la MB2-2024 et fonds de réserve extraordinaire

Le service extraordinaire 2024 après MB2 est présenté en déficit de 22.926.559,35 € à l'exercice propre et en strict équilibre au global après les écritures de prélèvement (mouvements de réserves).

Les recettes et les dépenses s'équilibrent au montant de 134.495.543,90 €, ce dernier montant ne prenant pas en compte les reports d'engagements des exercices antérieurs et les recettes y liées faute de clôture du compte 2023 concomitamment à cette MB2-2024.

Enfin, il est à signaler que cette modification budgétaire extraordinaire intègre, en recettes et en dépenses, les fonds issus du troisième tirage dans le Plan Oxygène, à savoir 47.608.591,10 € (pas de changement depuis le budget initial de l'exercice en cours).

1.2. Dépenses (programme d'investissements)

La répartition des principales masses budgétaires du programme d'investissements de l'exercice 2024 (hors mouvements de dépenses liées aux écritures techniques vers le fonds de réserve et hors programme MTN) est, après MB2, la suivante :

Projets extraordinaires 2024 après MB2					
		Modes de financement			
Libellés	Montant total des investissements	Emprunts	Fonds de réserve	Subsides	Interventions de tiers
Mobilité – Voirie – Egouttage – Equipement urbain	26.445.255,09 €	13.566.737,88 €	7.614.750,00 €	5.048.345,31 €	215.421,90 €
Citadelle	355.000,00 €	355.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bâtiments	35.841.669,10 €	15.790.587,49 €	310.066,99 €	19.711.014,62 €	30.000,00 €
Logistique	7.613.471,31 €	6.746.295,68 €	199.195,36 €	634.947,27 €	33.033,00 €
Piscines	15.320,00 €	15.000,00 €	0,00 €	320,00 €	0,00 €
Total :	70.270.715,50 €	36.473.621,05 €	8.124.012,35 €	25.394.627,20 €	278.454,90 €

Le détail des différents projets extraordinaires et leur mode de financement figurent en annexe du présent budget après MB2.

1.3. Recettes (voies de financement)

Les recettes du service extraordinaire correspondant au financement des différents projets repris en dépenses sont les suivantes :

Projets extraordinaires du budget après MB2-2024		
Libellé	Montant après MB2-2024	Différence p/r à la MB1-2024
Prélèvements sur le fonds de réserve	8.124.012,35 €	- 270.902,04 €
Subsides	25.394.627,20 €	- 4.425.452,16 €
Emprunts (toutes formes confondues)	36.473.621,05 €	+ 1.439.207,68 €
Interventions de tiers	278.454,90 €	- 491.545,10 €
Total :	70.270.715,50 €	- 3.748.691,62 €

Il est à noter que les emprunts portent sur un montant global de 36.473.621,05 €, soit un montant de 325,74 € par habitant, se détaillant comme suit :

- Emprunts « part communale » :	36.458.621,05 €
- Emprunts « hors balise » (piscines) :	15.000,00 €
➔ Total :	36.473.621,05 €

Il est à pointer le fait que les emprunts « part communale » incorporent notamment diverses catégories d'investissements qui peuvent être extraites de la balise en vertu de la circulaire budgétaire.

Le point est fait sur les montants relatifs à la balise pluriannuelle dans la partie suivante du présent rapport, traitant notamment du suivi du plan de gestion (voir section 4 relative aux balises d'emprunts après MB2-2024).

C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales

1. Préalable

En date du 14 décembre 2021, concomitamment à l'adoption du budget initial 2022, le Conseil communal a arrêté le nouveau plan de gestion actualisé (2023-2027) ainsi que les taux et paramètres des projections quinquennales.

Ce travail avait été réalisé en concertation avec le CRAC au travers de diverses réunions préparatoires, tant au niveau de la Ville que de ses Entités consolidées (CPAS, Zone de police, Zone de secours NAGE et Régie foncière).

Pour rappel, la trajectoire 2023-2027 était présentée à l'équilibre moyennant :

- La mise en œuvre de diverses mesures internes (correctif technique aux antérieurs, personnel, fiscalité, ...) à hauteur cumulée de 38,2 millions d'euros ;
- Un recours limité au plan Oxygène (emprunts CRAC) de l'ordre de 24,5 millions d'euros, soit environ 15% de l'aide totale du « droit de tirage » de 158,7 millions d'euros en faveur de la Ville annoncé par le Gouvernement wallon (décision du 21 novembre 2021).

De plus, il était envisagé de pouvoir mettre en réserves et provisions le solde des cinq prêts régionaux afin de pouvoir faire face aux difficultés structurelles futures.

Entre-temps, le conflit russo-ukrainien ayant débuté en février 2022 a profondément bouleversé l'exercice 2022 et impacté lourdement le budget communal de 2023 au vu du haut niveau d'inflation des dépenses (supérieur à 12% plusieurs mois d'affilée) qui n'avait plus été observé depuis la crise dite « du pétrole », il y a plus de quarante ans. Les exercices 2024 et suivants continueront également à être altérés par les conséquences de l'inflation (personnel, fonctionnement, dette, dotation aux Entités consolidées, ...).

La présente section fait le point sur les écarts constatés entre les prévisions budgétaires pour 2024 du plan de gestion 2023-2027 et le budget effectif 2024 après cette deuxième modification budgétaire.

2. Evaluation du plan de gestion actualisé au regard de la MB2-2024

La présente section établit les écarts entre le budget 2024 après MB2 et les balises qui figurent dans le plan de gestion 2023-2027 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021, concomitamment au budget initial 2022.

2.1. Résultat et écarts en recettes et dépenses ordinaires

Le tableau qui suit compare les grandes masses budgétaires du présent travail budgétaire à celles qui avaient été prévues au plan de gestion actualisé pour la période 2023-2027.

Libellé	PGA 2023-2027 Prévision 2024	MB2-2024	Ecart entre PGA 2023-2027 et MB2-2024 (€)	Ecart entre PGA 2023-2027 et MB2-2024 (%)
Recettes ordinaires totales à l'exercice propre				
Recettes de prestations	8.407.070,98 €	8.926.818,33 €	+ 519.747,35 €	+ 6,18%
Recettes de transferts	195.281.665,76 €	222.291.066,68 €	+ 27.009.400,92 €	+ 13,83%
Recettes de dette	4.969.806,92 €	6.329.304,70 €	+ 1.359.497,78 €	+ 27,36%
Recettes de prélèvement	702.885,52 €	48.311.476,62 €	+ 47.608.591,10 €	-
Sous-total des recettes	209.361.429,18 €	285.858.666,33 €	+ 76.497.237,15 €	+ 36,54%
Mesures PGA 2023-2027	+ 1.390.000,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes après mesures PGA 2023-2027	210.751.429,18 €	285.858.666,33 €	+ 75.107.237,15 €	+ 35,64%

Dépenses ordinaires totales à l'exercice propre				
Dépenses de personnel	95.463.323,20 €	107.239.354,05 €	+ 11.776.030,85 €	+ 12,34%
Dépenses de fonctionnement	35.840.755,51 €	43.844.289,12 €	+ 8.003.533,61 €	+ 22,33%
Dépenses de transferts	62.455.638,18 €	78.085.736,17 €	+ 15.630.097,99 €	+ 25,03%
Dépenses de dette	26.561.429,38 €	32.681.276,32 €	+ 6.119.846,94 €	+ 23,04%
Dépenses de prélèvement	0,00 €	23.187.384,09 €	+ 23.187.384,09 €	-
Sous-total des dépenses	220.321.146,27 €	285.038.039,75 €	+ 64.716.893,48 €	+ 29,37%
Mesures PGA 2023-2027	- 2.955.400,00 €	0,00 €	-	-
Total des dépenses après mesures PGA 2023-2027	217.365.746,27 €	285.038.039,75 €	+ 67.672.293,48 €	+ 31,13%

Résultat de l'exercice propre				
Total des recettes	209.361.429,18 €	285.858.666,33 €	+ 76.497.237,15 €	+ 36,54%
Total des dépenses	220.321.146,27 €	285.038.039,75 €	+ 64.716.893,48 €	+ 29,37%
Résultat exercice propre	- 10.959.717,09 €	+ 820.626,58 €	+ 11.780.343,67 €	-
Mesures PGA en recettes	+ 1.390.000,00 €	0,00 €	-	-
Mesures PGA en dépenses	- 2.955.400,00 €	0,00 €	-	-
Résultat de l'exercice propre après mesures PGA	- 6.614.317,09 €	+ 820.626,58 €	+ 7.434.943,67 €	-

2.2. Résultat attendu du budget 2024 selon le plan de gestion actualisé

Pour rappel, le résultat attendu de l'exercice propre 2024 selon le plan de gestion actualisé était un mali de 6.614.317,09 €, hors recettes de prélèvement autre que la reprise annuelle de 702.885,52 € dans la provision « CPAS ».

2.3. Résultat effectif selon le budget 2024 après MB2

Le résultat effectif de l'exercice propre du budget 2024 après MB2 est en boni de 820.626,58 € en tenant compte de la reprise de provision de 702.885,52 € telle que prévue dans le plan de gestion actualisé mais également du rapatriement d'un montant de 47.608.591,10 € en provenance du droit de tirage 2024 dans le Plan Oxygène de la Région wallonne ainsi que de dépenses de prélèvement suite à l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » d'un montant de 23.187.384,09 €.

Après déduction de ces mouvements en recettes et dépenses de prélèvement en lien avec le Plan Oxygène, le résultat de l'exercice propre présenterait un déficit de 23.600.580,43 €, soit en dégradation de 16.986.263,34 € par rapport à la projection 2024 datant de décembre 2021.

Cette détérioration importante du résultat de l'exercice 2024 a été développée dans les notes explicatives relatives au budget initial 2024 et à la MB1-2024. Un rappel est fait dans ce rapport quant aux éléments majeurs traduisant la dégradation des résultats projetés lors de cet exercice 2024.

Les principaux ajustements intervenus lors de cette deuxième modification budgétaire sont développés dans les sections suivantes.

2.4. Ecart détaillé en recettes : ajustements réalisés en MB2-2024

Globalement, les recettes de l'exercice propre sont en augmentation de 75.107.237,15 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après mesures).

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble des ajustements intervenus depuis l'actualisation du plan de gestion fin 2021 et sont repris de façon détaillée dans les tableaux qui suivent.

2.4.1. Recettes de prestations

Recettes de prestations				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Ventes de bois	33.305,56 €	43.000,00 €	+ 9.694,44 €	+ 29,11%
Locations de patrimoine	574.689,53 €	596.861,28 €	+ 22.171,75 €	+ 3,86%
Locations ADEPS + parking Grognon	351.797,05 €	0,00 €	- 351.797,05 €	- 100,00%
Navettes publiques et modes alternatifs	30.000,00 €	114.800,00 €	+ 84.800,00 €	+ 282,67%
Locations de salles communales	173.417,00 €	225.000,00 €	+ 51.583,00 €	+ 29,75%
Entrées des installations sportives	373.356,60 €	365.000,00 €	- 8.356,60 €	- 2,24%
Remboursements par la Régie foncière (personnel)	819.474,37 €	826.124,14 €	+ 6.649,77 €	+ 0,81%
Intervention du personnel dans les chèques-repas	340.000,00 €	350.000,00 €	+ 10.000,00 €	+ 2,94%
Intervention des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...)	390.150,00 €	180.000,00 €	- 210.150,00 €	- 53,86%
Enseignement (repas, séjours, photos, ...)	730.000,00 €	925.000,00 €	+ 195.000,00 €	+ 26,71%
Secours - Plan d'urgence	84.668,30 €	200.000,00 €	+ 115.331,70 €	+ 136,22%
Entrées des piscines	400.000,00 €	350.000,00 €	- 50.000,00 €	- 12,50%
Cimetières	357.035,00 €	370.000,00 €	+ 12.965,00 €	+ 3,63%
Bibliothèques	45.904,50 €	30.000,00 €	- 15.904,50 €	- 34,65%
Entrées des installations culturelles	6.120,60 €	6.000,00 €	- 120,60 €	- 1,97%
Récupération du précompte professionnel pour travail en équipes	0,00 €	400.000,00 €	+ 400.000,00 €	-
Autres (recettes Régie foncière, minerval, PARF, ...)	3.697.152,47 €	3.945.032,91 €	+ 247.880,44 €	+ 6,70%
Sous-total des recettes de prestations	8.407.070,98 €	8.926.818,33 €	+ 519.747,35 €	+ 6,18%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes de prestations après mesures PGA 2023-2027	8.407.070,98 €	8.926.818,33 €	+ 519.747,35 €	+ 6,18%

Les principaux ajustements de cette MB2 concernent la diminution structurelle de 60.000,00 € des prestations d'études voirie (répercutée en « Autres recettes de prestations » : écart global de + 247.880,44 € après MB2) et la hausse, une nouvelle fois, de 100.000,00 € des recettes diverses de l'enseignement (repas, séjours, photos, ... : écart de + 195.000,00 € après MB2).

Pour rappel, il est à souligner que la réduction de précompte professionnel est inscrite sous forme d'une recette de prestations (400.000,00 €) depuis le budget initial 2023 alors qu'elle avait initialement été envisagée comme une réduction au niveau des dépenses de personnel.

De plus, il a été signalé lors de la présentation du budget initial 2024 que certaines recettes de prestations ont été adaptées depuis l'élaboration du plan de gestion mais que cela n'a aucune influence sur le résultat budgétaire car ces mouvements sont contrebalancés par des dépenses équivalentes, à savoir notamment :

- La recette liée au projet Adepts a été supprimée (- 351.797,05 €) étant entendu que le projet initial a été abandonné, ce qui est neutre budgétairement puisque les dépenses liées au projet Adepts sont également supprimées du budget initial 2024 et des exercices suivants ;
- Les recettes liées au Plan d'urgence ont été revues à la hausse (+ 115.331,70 €), ce qui est neutre budgétairement car des dépenses du même montant viennent contrebalancer intégralement cette recette complémentaire ;
- Les recettes de l'enseignement liées aux interventions financières des parents (repas, séjours, photos, ...) étaient déjà en augmentation (+ 195.000,00 € après MB2), ce qui est neutre budgétairement car les dépenses y liées sont également en augmentation.

Enfin, lors de la MB1-2024, un seul ajustement concernant les redevances voirie (électricité) a été réalisé avec une augmentation de 169.557,69 € justifiée par la prise en compte des montants réellement perçus en 2024 suite aux redevances versées par ORES et Elia (en « Autres »).

2.4.2. Recettes de transferts

Recettes de transferts				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Fonds des communes : dotation principale	45.039.388,30 €	49.634.855,92 €	+ 4.595.467,62 €	+ 10,20%
Subvention Namur Capitale	6.353.459,39 €	7.003.000,00 €	+ 649.540,61 €	+ 10,22%
Mainmorte	834.383,38 €	667.681,70 €	- 166.701,68 €	- 19,98%
Sous-total des recettes de fonds	52.227.231,07 €	57.305.537,62 €	+ 5.078.306,55 €	+ 9,72%
Additionnels au précompte immobilier	47.916.156,44 €	56.538.613,69 €	+ 8.622.457,25 €	+ 17,99%
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	40.629.848,15 €	47.292.098,74 €	+ 6.662.250,59 €	+ 16,40%
Additionnels aux taxes automobiles	1.415.300,39 €	1.582.694,56 €	+ 167.394,17 €	+ 11,83%
Propreté publique - déchets	7.427.073,56 €	7.516.207,70 €	+ 89.134,14 €	+ 1,20%
Vente de sacs poubelles	1.930.431,00 €	1.801.912,00 €	- 128.519,00 €	- 6,66%
Parkings et horodateurs	4.360.000,00 €	5.250.000,00 €	+ 890.000,00 €	+ 20,41%
Délivrance de documents administratifs	487.097,75 €	460.000,00 €	- 27.097,75 €	- 5,56%
Raccordements aux égouts	2.304.486,00 €	2.509.492,00 €	+ 205.006,00 €	+ 8,90%
Urbanisme	379.746,00 €	535.000,00 €	+ 155.254,00 €	+ 40,88%
Taxe sur la force motrice	290.000,00 €	190.000,00 €	- 100.000,00 €	- 34,48%

Enseignes et panneaux publicitaires	1.050.804,00 €	1.100.000,00 €	+ 49.196,00 €	+ 4,68%
Distribution d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	680.000,00 €	300.000,00 €	- 380.000,00 €	- 55,88%
Spectacles	680.000,00 €	680.000,00 €	0,00 €	0,00%
Occupation du domaine public	1.086.500,00 €	1.143.000,00 €	+ 56.500,00 €	+ 5,20%
Complément régional	467.425,45 €	731.176,11 €	+ 263.750,66 €	+ 56,43%
Parcelles non bâties	80.000,00 €	82.000,00 €	+ 2.000,00 €	+ 2,50%
Séjours dans les établissements hôteliers	156.060,00 €	215.000,00 €	+ 58.940,00 €	+ 37,77%
Enlèvement de véhicules	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	0,00%
Secondes résidences	57.222,00 €	117.000,00 €	+ 59.778,00 €	+ 104,47%
Etablissements financiers	130.050,00 €	95.000,00 €	- 35.050,00 €	- 26,95%
Immeubles inoccupés	505.000,00 €	350.000,00 €	- 155.000,00 €	- 30,69%
Autres taxes locales	78.912,26 €	161.660,00 €	+ 82.747,74 €	+ 104,86%
Sous-total des recettes de fiscalité	112.412.112,99 €	128.950.854,80 €	+ 16.538.741,81 €	+ 14,71%
Remboursement d'emprunts par la Zone NAGE	640.000,00 €	680.000,00 €	+ 40.000,00 €	+ 6,25%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement fondamental	2.894.219,96 €	3.000.000,00 €	+ 105.780,04 €	+ 3,65%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement secondaire	179.193,49 €	174.822,91 €	- 4.370,58 €	- 2,44%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement de promotion sociale	30.400,49 €	0,00 €	- 30.400,49 €	- 100,00%
Pacte pour fonction publique locale	128.977,82 €	100.318,73 €	- 28.659,09 €	- 22,22%
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	105.000,00 €	122.724,00 €	+ 17.724,00 €	+ 16,88%
Subvention unique APE	10.754.870,25 €	11.200.230,81 €	+ 445.360,56 €	+ 4,14%
Subventions PSI	39.132,53 €	39.132,53 €	0,00 €	0,00%
Prévention FIPI	20.000,00 €	0,00 €	- 20.000,00 €	- 100,00%
Subvention bibliothèques	343.332,00 €	411.390,97 €	+ 68.058,97 €	+ 19,82%
Contrats de sécurité / Cohésion sociale	1.716.725,73 €	1.607.720,73 €	- 109.005,00 €	- 6,35%
Subvention SPW Métropolitain	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	0,00%

Remboursement emprunts Autorité supérieure	1.857.493,77 €	1.971.475,43 €	+ 113.981,66 €	+ 6,14%
Remboursement CRAC + assainissement	4.067.578,51 €	6.287.830,38 €	+ 2.220.251,87 €	+ 54,58%
Remboursement TONUS	50.371,66 €	51.393,43 €	+ 1.021,77 €	+ 2,03%
Subvention guichet énergie	276.314,38 €	446.085,00 €	+ 169.770,63 €	+ 61,44%
Amendes (administratives, environnement, ...)	1.683.165,00 €	2.200.000,00 €	+ 516.835,00 €	+ 30,71%
Ristournes et interventions d'assurances	357.035,00 €	581.500,00 €	+ 224.465,00 €	+ 62,87%
Remboursement du personnel détaché	1.025.150,00 €	1.230.064,62 €	+ 204.914,62 €	+ 19,99%
Autres subventions	2.167.887,85 €	3.079.396,02 €	+ 911.508,17 €	+ 42,05%
Autres (indemnités d'assurances, points APE CPAS, personnel SONEFA, ...)	805.473,28 €	1.350.588,70 €	+ 545.115,42 €	+ 67,68%
Sous-total des recettes de subsides	30.642.321,70 €	36.034.674,26 €	+ 5.392.352,56 €	+ 17,60%
Sous-total des recettes de transferts	195.281.665,76 €	222.291.066,68 €	+ 27.009.400,92 €	+ 13,83%
Mesures PGA 2023-2027	+ 1.390.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des recettes de transferts après mesures PGA 2023-2027	196.671.665,76 €	222.291.066,68 €	+ 25.619.400,92 €	+ 13,03%

Les ajustements principaux de cette MB2-2024 concernant :

- Les recettes issues de la délivrance de documents administratifs relatifs à l'urbanisme en augmentation de 50.000,00 € (écart de + 155.254,00 € après MB2) ;
- Les recettes de parkings en hausse de 130.000,00 € (écart de + 890.000,00 € après MB2) ;
- Les subventions de fonctionnement perçues pour l'enseignement fondamental en augmentation de 203.652,22 € (écart de + 105.780,04 € après MB2) ;
- L'inscription d'une nouvelle recette de 250.000,00 €, non structurelle, impactant les « Autres recettes de transferts » (écart global de + 545.115,42 € après MB2) et concernant les charges en numéraire à verser par la société Naoxis dans le cadre du projet de la rue des Carmes ;
- La taxe sur la gestion des déchets des ménages en hausse, une nouvelle fois, de 45.000,00 € sur base de l'enrôlement réel de 2024 (écart de + 89.134,14 € après MB2).

Pour rappel, il a été constaté lors de la présentation du budget initial 2024 que la forte hausse des recettes de transferts par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 s'explique principalement par :

- Additionnels au précompte immobilier : + 8.622.457,25 € suite à l'indexation du revenu cadastral des biens immobiliers résultant de la forte inflation ;
- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : + 6.662.250,59 € suite à l'augmentation estimée des revenus réels de la population par le SPF Finances ;
- Fonds des communes : + 4.595.467,62 € (après MB1) suite à l'indexation de la dotation résultant notamment de la forte inflation (revue légèrement à la baisse depuis lors) ;
- Remboursement de charges d'emprunts par le CRAC : + 2.220.251,87 € (après MB1), ce qui s'explique quasi-intégralement par la prise en compte, en 2024, des remboursements liés aux tranches 2022 et 2023 du Plan Oxygène (2.105.314,54 € après MB1 correspondant à 100% de la charge d'intérêts et à 15% de remboursement de capital) ;
- Parkings et horodateurs : + 890.000,00 € (après MB2) par rapport aux prévisions du PGA, ce qui s'explique principalement par les recettes issues de la Scan-car qui, pour rappel, ne sanctionne que les véhicules en situation infractionnelle ;
- Subvention Namur Capitale : + 649.540,61 € (après MB1) suite à l'indexation de ce subside rétrocedé partiellement à la Zone de police (+ 428.333,37 € après MB1 par rapport au PGA), soit une amélioration budgétaire nette de 221.207,24 € après MB1 ;
- Amendes (administratives, environnement, ...) : + 516.835,00 € suite à l'adaptation de ces recettes sur base des montants réels constatés en 2022 et 2023 concernant uniquement des sanctions financières faisant suite à des comportements infractionnels ;
- Complément régional : + 263.750,66 € (après MB2) suite à l'augmentation, depuis 2024, du complément régional Plan Marshall ;
- Subvention unique APE : + 445.360,56 € (après MB1) par rapport aux prévisions du PGA, ce qui s'explique à la fois par l'indexation de ce subside (+ 7,00% en 2023 et + 4,04% en 2024) et par la cession de points APE au CPAS suite au transfert de personnel subsidié dans le cadre du transfert du Dispositif d'urgence sociale vers le CPAS depuis le 1^{er} octobre 2023.

De plus, lors de la MB1, il a été précisé que l'ajustement principal concernait la dotation au Fonds des Communes (- 912.744,51 € par rapport au budget initial) suite notamment au recul de l'inflation depuis le début de l'exercice en cours.

D'autres recettes ont été ajustées à la hausse lors de la MB1 telles que le subside APE (+ 217.782,27 €) suite à l'adaptation du taux d'indexation ou encore la taxe sur la gestion des déchets des ménages (+ 200.000,00 €) et la taxe pour les particuliers sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts (+ 200.000,00 €) suite aux constats des enrôlements de l'exercice en cours pour ces deux taxes. A contrario, la taxe sur les écrits publicitaires et les "toutes-boîtes" a été diminuée, lors de la MB1, de 150.000,00 € suite à une réestimation basée sur les recettes réellement perçues en 2023.

La diminution de la recette liée au remboursement par l'Autorité supérieure des intérêts et de 15% du capital des crédits Oxygène (- 99.708,28 €) a également été pointée à l'occasion de la MB1, ce qui s'explique par l'ajustement des recettes et dépenses sur base du tableau d'amortissement définitif de la tranche 2023 du crédit Oxygène (taux d'intérêt moindre que prévu). Ces ajustements n'influencent cependant pas le résultat budgétaire (recettes = dépenses).

Enfin, certains subsides supplémentaires ont été introduits lors de la première modification budgétaire mais n'ont cependant pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice, étant entendu que ces recettes doivent être entièrement justifiées par des dépenses de personnel ou de fonctionnement.

2.4.3. Recettes de dette

Recettes de dette				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Dividendes IDEFIN (IDEG)	2.394.543,39 €	2.415.657,66 €	+ 21.114,27 €	+ 0,88%
Dividendes AIEG	215.565,94 €	169.900,96 €	- 45.664,98 €	- 21,18%
Dividendes Trans & Wall	0,00 €	15.983,30 €	+ 15.983,30 €	-
Sous total dividendes Intercommunales énergétiques	2.610.109,33 €	2.601.541,92 €	- 8.567,41 €	- 0,33%
Intérêts créditeurs	10.000,00 €	1.000.000,00 €	+ 990.000,00 €	-
Autres dividendes	0,00 €	2.250,00 €	+ 2.250,00 €	-
Bénéfice d'exploitation du Casino (via Régie foncière)	1.844.506,52 €	2.072.471,86 €	+ 227.965,34 €	+ 12,36%
Autres (apports Régie foncière, remboursements emprunts de tiers, ...)	505.191,07 €	653.040,92 €	+ 147.849,85 €	+ 29,27%
Sous-total des recettes de dette	4.969.806,92 €	6.329.304,70 €	+ 1.359.497,78 €	+ 27,36%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des recettes de dette après mesures PGA 2023-2027	4.969.806,92 €	6.329.304,70 €	+ 1.359.497,78 €	+ 27,36%

Tout comme lors de la MB1-2024, l'ajustement principal réalisé lors de cette deuxième modification budgétaire concerne les remboursements de charges financières par la Régie foncière. En effet, ces montants ont été revus, cette fois, à la hausse lors de cette MB2 (+ 145.299,96 €), et ce afin d'assurer la concordance avec les dépenses de dette y liées (voir MB1-2024 de la Régie foncière). L'écart global en « Autres recettes de dette » est ainsi porté à + 147.849,85 € après MB2.

Pour rappel, il a été constaté lors de la présentation du budget initial que l'important écart favorable des recettes de dette, à savoir 1.213.594,30 € après MB1-2024, s'explique principalement par la très forte hausse des intérêts créditeurs des placements de trésorerie en cours et à réaliser en 2024 par le Directeur financier (+ 990.000,00 € par rapport au PGA 2023-2027 ainsi que par l'accroissement de la recette liée au bénéfice d'exploitation du Casino de Namur (+ 227.965,34 €).

Enfin, l'unique ajustement réalisé lors de la première modification budgétaire concernait déjà les remboursements de charges financières par la Régie foncière. Ces montants ont alors été revus à la baisse (- 179.403,86 € en MB1) afin d'assurer la concordance avec les dépenses de dette y liées (avant la révision de la charge de la dette fin août 2024).

2.4.4. Recettes de prélèvement

Recettes de prélèvement				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Prélèvements (emprunt de relance, Plan Oxygène, ...)	0,00 €	47.608.591,10 €	+ 47.608.591,10 €	-
Autres prélèvements + reprises dans provisions (CPAS, ...)	702.885,52 €	702.885,52 €	+ 0,00 €	+ 0,00%
Sous-total des recettes de prélèvement	702.885,52 €	48.311.476,62 €	+ 47.608.591,10 €	-
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes de prélèvement après mesures PGA 2023-2027	702.885,52 €	48.311.476,62 €	+ 47.608.591,10 €	-

Tout comme en MB1, aucun ajustement n'a été réalisé lors de cette deuxième modification budgétaire de l'exercice 2024.

Comme précisé lors de la présentation du budget initial 2024, la très nette augmentation des recettes de prélèvement de 47.608.591,10 € à l'exercice propre provient intégralement de la prise en compte du rapatriement de ce même montant en provenance du droit de tirage de la tranche 2024 dans le Plan Oxygène de la Région wallonne. En effet, ce dernier montant correspond à la tranche maximum du Plan Oxygène qu'il est possible de solliciter pour l'exercice 2024, et ce sous réserve de l'approbation de la Région wallonne.

Comme indiqué préalablement, les démarches relatives au marché financier de la tranche 2024 du Plan Oxygène devraient aboutir prochainement et pourraient être intégrées lors de la modification budgétaire technique finale de l'exercice en cours.

2.5. Ecart détaillés en dépenses : ajustements réalisés en MB2-2024

Globalement, les dépenses de l'exercice propre sont en augmentation de 67.672.293,48 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après mesures).

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble des ajustements intervenus depuis l'actualisation du plan de gestion fin 2021 et sont repris de façon détaillée dans les tableaux qui suivent.

2.5.1. Dépenses de personnel

Dépenses de personnel				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Traitements du personnel statutaire	19.267.623,66 €	20.699.245,78 €	+ 1.431.622,12 €	+ 7,43%
Pécules de vacances du personnel statutaire	1.444.679,13 €	1.497.172,51 €	+ 52.493,38 €	+ 3,63%
Cotisations sociales du personnel statutaire	2.841.013,96 €	3.070.094,67 €	+ 229.080,71 €	+ 8,06%
Cotisations pensions du personnel statutaire	10.500.556,31 €	11.152.532,61 €	+ 651.976,30 €	+ 6,21%
Traitements du personnel contractuel APE	24.372.679,53 €	28.468.406,56 €	+ 4.095.727,03 €	+ 16,80%
Pécules de vacances du personnel contractuel APE	1.770.037,97 €	2.024.048,38 €	+ 254.010,40 €	+ 14,35%
Cotisations sociales du personnel contractuel APE	7.163.842,96 €	8.268.345,63 €	+ 1.104.502,67 €	+ 15,42%
Traitements du personnel contractuel	14.129.062,15 €	15.411.372,38 €	+ 1.282.310,23 €	+ 9,08%
Pécules de vacances du personnel contractuel	953.506,48 €	1.030.596,28 €	+ 77.089,80 €	+ 8,08%
Cotisations sociales du personnel contractuel	4.135.741,92 €	4.504.928,53 €	+ 369.186,60 €	+ 8,93%
Second pilier de pension du personnel contractuel (3,088%)	0,00 €	1.568.569,19 €	+ 1.568.569,19 €	-
Traitements du personnel enseignant subventionné	847,06 €	915,89 €	+ 68,83 €	+ 8,13%
Traitements du personnel enseignant "part propre"	2.921.184,46 €	3.001.147,93 €	+ 79.963,47 €	+ 2,74%
Traitements des mandataires	1.279.135,81 €	1.414.502,64 €	+ 135.366,83 €	+ 10,58%
Cotisations de pensions des mandataires	727.229,71 €	678.693,44 €	- 48.536,27 €	- 6,67%
Assurance-loi	510.503,27 €	1.262.289,64 €	+ 751.786,37 €	+ 147,26%
Service médical du travail	295.855,65 €	326.564,27 €	+ 30.708,63 €	+ 10,38%
Traitements du personnel de la Régie foncière	819.474,37 €	841.874,46 €	+ 22.400,09 €	+ 2,73%

Chèques-repas + éco-chèques	2.330.348,80 €	2.018.053,25 €	- 312.295,55 €	- 13,40%
Sous-total des dépenses de personnel	95.463.323,20 €	107.239.354,05 €	+ 11.776.030,85 €	+ 12,34%
Mesures PGA 2023-2027	-1.655.400,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de personnel après mesures PGA 2023-2027	93.807.923,20 €	107.239.354,05 €	+ 13.431.430,85 €	+ 14,32%

Comme indiqué préalablement, les dépenses de personnel ont été ajustées au montant global de 107.239.354,05 € lors de cette MB2-2024 en tenant compte d'une série de paramètres, à savoir :

- Projection globale tenant compte de l'utilisation réelle des crédits budgétaires sur base des mandats des six premiers mois de l'exercice 2024 : 106.023.881,96 € ;
- Coût des engagements du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 : + 834.273,62 € ;
- Ajustement de la cotisation de responsabilisation : - 481.770,11 € ;
- Ajustement du coût du second pilier de pension : - 16.749,65 € ;
- Retour attendu d'agent(e)s à partir du 1^{er} juillet 2024 : + 786.501,45 € ;
- Coût forfaitaire d'éléments divers (annales, revalorisations barémiques, évolutions de carrière et promotions) à partir du 1^{er} juillet 2024 : + 739.897,11 € ;
- Départ à la retraite attendu d'agent(e)s à partir du 1^{er} juillet 2024 : - 231.683,28 € ;
- Economies de non-remplacement systématique à partir du 1^{er} juillet 2024 : - 414.997,05 €.

Pour rappel, comme indiqué lors de la présentation du budget initial 2024, la forte hausse des dépenses de personnel (+ 13.431.430,85 € après MB2) s'explique presque exclusivement par les différentes indexations salariales intervenues depuis 2022. En effet, il était impossible de prévoir ces multiples indexations salariales lors de l'actualisation du plan de gestion fin 2021.

Enfin, il est à rappeler que certains ajustements ont déjà été réalisés lors de la MB1, notamment en ce qui concerne la cotisation de responsabilisation (+ 2.296.076,17 € par rapport au budget initial) et la prise en compte de l'actualisation du coût des indexations salariales de 2024 (l'indexation salariale prévue initialement en mai 2024 a été postposée à juin 2024 et la seconde indexation de novembre 2024 a été postposée à mars 2025).

2.5.2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Frais administratifs de perception des additionnels à l'I.P.P.	406.298,48 €	448.560,93 €	+ 42.262,45 €	+ 10,40%
Enlèvement et traitement des immondices (y compris achat de sacs)	10.397.122,86 €	10.318.105,32 €	- 79.017,54 €	- 0,76%
Eaux usées (égouttage)	42.355,00 €	40.680,00 €	- 1.675,00 €	- 3,95%
Téléphonie fixe et mobile	337.913,80 €	405.050,00 €	+ 67.136,20 €	+ 19,87%

Informatique	1.672.222,58 €	2.623.255,00 €	+ 951.032,42 €	+ 56,87%
Correspondance	520.200,00 €	1.082.800,00 €	+ 562.600,00 €	+ 108,15%
Documents administratifs	48.000,00 €	33.300,00 €	- 14.700,00 €	- 30,63%
Frais de déplacements et de séjours	492.713,15 €	593.300,00 €	+ 100.586,85 €	+ 20,41%
Frais de représentations et de réceptions	354.926,84 €	387.308,90 €	+ 32.382,06 €	+ 9,12%
Frais de formation du personnel	162.290,59 €	209.000,00 €	+ 46.709,41 €	+ 28,78%
Frais d'élections	350.000,00 €	545.700,00 €	+ 195.700,00 €	+ 55,91%
Frais de poursuites et de procédures	733.482,00 €	730.000,00 €	- 3.482,00 €	- 0,47%
Charroi (impôt sur les véhicules)	27.040,00 €	29.000,00 €	+ 1.960,00 €	+ 7,25%
Carburant	544.044,80 €	714.000,00 €	+ 169.955,20 €	+ 31,24%
Eau	535.818,75 €	530.000,00 €	- 5.818,75 €	- 1,09%
Chauffage et éclairage des bâtiments communaux	2.503.724,00 €	5.510.000,00 €	+ 3.006.276,00 €	+ 120,07%
Eclairage public	615.000,00 €	1.065.000,00 €	+ 450.000,00 €	+ 73,17%
Fournitures administratives	242.500,00 €	128.500,00 €	- 114.000,00 €	- 47,01%
Fournitures techniques	5.194.064,51 €	5.584.027,07 €	+ 389.962,56 €	+ 7,51%
Matériel pour la voirie (signalisation, entretien, ...)	1.073.854,76 €	1.231.203,18 €	+ 157.348,42 €	+ 14,65%
Honoraires	329.266,08 €	542.086,87 €	+ 212.820,79 €	+ 64,63%
Navettes publiques	1.178.347,50 €	1.240.000,00 €	+ 61.652,50 €	+ 5,23%
Assurances des bâtiments	178.606,25 €	205.000,00 €	+ 26.393,75 €	+ 14,78%
Frais d'entretien des bâtiments	634.224,15 €	797.000,00 €	+ 162.775,85 €	+ 25,67%
Assurances du charroi	210.125,00 €	200.000,00 €	- 10.125,00 €	- 4,82%
Frais d'entretien du charroi	402.389,38 €	510.000,00 €	+ 107.610,63 €	+ 26,74%
Assurance responsabilité civile	210.956,68 €	296.800,00 €	+ 85.843,32 €	+ 40,69%
Vêtements de travail	290.575,14 €	281.500,00 €	- 9.075,14 €	- 3,12%
Frais extrascolaires (crèches, garderies, ...)	730.000,00 €	850.000,00 €	+ 120.000,00 €	+ 16,44%
Frais enseignement (plaines, classes diverses, ...)	1.107.646,65 €	1.045.750,00 €	- 61.896,65 €	- 5,59%
Mesures de sécurité et Plan d'urgence	86.151,25 €	200.500,00 €	+ 114.348,75 €	+ 132,73%
Précompte immobilier	378.225,00 €	375.000,00 €	- 3.225,00 €	- 0,85%
Loyers des biens loués	592.552,50 €	669.400,00 €	+ 76.847,50 €	+ 12,97%
Fonctionnement du téléphérique	695.704,04 €	779.815,54 €	+ 84.111,50 €	+ 12,09%
Autres (piscines, enlèvement de véhicules, frais financiers administratifs, ...)	2.562.413,79 €	3.642.646,31 €	+ 1.080.232,52 €	+ 42,16%
Sous-total des dépenses de fonctionnement	35.840.755,51 €	43.844.289,12 €	+ 8.003.533,61 €	+ 22,33%

Mesures PGA 2023-2027	-700.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de fonctionnement après mesures PGA 2023-2027	35.140.755,51 €	43.844.289,12 €	+ 8.703.533,61 €	+ 24,77%

Les principaux ajustements réalisés lors de cette MB2 concernent :

- Le coût de l'éclairage public : diminution structurelle actée d'un million d'euros sur base des engagements réels en 2023 et pendant le premier semestre 2024. En effet, l'augmentation de 250% prévue au budget 2023, sur recommandation d'IDEFIN suite à la forte inflation des tarifs connue en 2022, s'est avérée bien trop importante grâce aux mesures d'économie d'énergie prises par la Ville, notamment l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 05h00 sur une partie du territoire communal et la conversion au LED d'une partie de l'éclairage public (écart de + 450.000,00 € après MB2) ;
- Le coût des navettes publiques et modes alternatifs : baisse non structurelle de 300.000,00 € prévue lors de cette MB2 afin de tenir compte du report du début du marché relatif à la nouvelle navette électrique pour le centre-ville (écart de + 61.652,50 € après MB2) ;
- Le coût de fonctionnement technique des piscines (contrats et prestations de tiers) : augmentation non structurelle de 200.000,00 € pour faire face aux dépenses imprévues depuis début 2024 et avoir une marge de sécurité pour d'éventuels dépannages supplémentaires (écart global + 1.080.232,52 € après MB2 en « Autres dépenses de fonctionnement ») ;
- Les dépenses diverses de l'enseignement (frais de repas, potages, séjours, activités, ...) : augmentation de 100.000,00 € justifiée par la hausse du nombre de repas, de sorties, d'activités pédagogiques et de séjours avec nuitées, ce qui est néanmoins neutre budgétairement, comme indiqué préalablement, car cette hausse est compensée intégralement par des recettes supplémentaires (écart de + 120.000,00 € après MB2) ;
- Les frais relatifs à la propreté publique : augmentation de 150.000,00 € suite à une réestimation des crédits nécessaires pour faire face à la hausse constatée des coûts de collecte et de traitement des ordures (écart de - 79.017,54 € après MB2).

Pour rappel, comme évoqué lors de la présentation du budget initial 2024, la forte hausse des dépenses de fonctionnement traduit majoritairement l'explosion du coût des dépenses énergétiques suite au très haut niveau d'inflation connu en 2022. En effet, il est à pointer une augmentation de 3.006.276,00 € pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments communaux, une hausse de 450.000,00 € pour l'éclairage public (après MB2) ainsi qu'un accroissement de 169.955,20 € du carburant nécessaire à l'utilisation de l'ensemble des véhicules de la Ville.

Une augmentation des dépenses informatiques (+ 951.032,42 € après MB2) a également été signalée lors de la présentation du budget initial 2024, et ce afin de renforcer la sécurité du réseau et de recourir temporairement à des marchés de services pour assurer la maintenance du réseau en raison des difficultés à maintenir un cadre constant et à recruter dans les services informatiques (compensé par une diminution de la masse salariale). D'autres dépenses ont également augmenté en 2024 telles que les frais de correspondance (+ 562.600,00 € après MB2) suite à la forte hausse des courriers transmis (Scan-car et écoles) ou encore les frais d'élection (+ 195.700,00 €).

Enfin, en ce qui concerne les ajustements réalisés lors de la MB1, les « fournitures techniques » ont augmenté globalement (389.962,56 € après MB2) tout comme le poste « honoraires » relatif aux frais de notaires, études et travaux (212.820,79 € après MB2). A contrario, une baisse de 196.516,10 € a été actée concernant des dépenses pour la campagne de communication concernant le nouveau piétonnier, ces dépenses ayant été réalisées fin 2023.

2.5.3. Dépenses de transferts

Dépenses de transferts				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Intervention au CPAS	19.487.251,21 €	24.024.023,11 €	+ 4.536.771,90 €	+ 23,28%
Intervention à la Zone de police	22.446.941,77 €	26.859.931,99 €	+ 4.412.990,22 €	+ 19,66%
Dotation Namur Capitale pour Zone de police	3.811.983,13 €	4.240.316,50 €	+ 428.333,37 €	+ 11,24%
Intervention à la Zone de secours NAGE	4.465.218,99 €	8.986.071,66 €	+ 4.520.852,67 €	+ 101,25%
Primes syndicales	76.000,00 €	76.000,00 €	0,00 €	0,00%
Intervention Fabriques d'église et Maison de la laïcité	1.154.844,00 €	1.384.000,00 €	+ 229.156,00 €	+ 19,84%
Cotisations intercommunales	423.647,18 €	476.844,11 €	+ 53.196,93 €	+ 12,56%
Autres cotisations	157.848,45 €	188.241,49 €	+ 30.393,04 €	+ 19,25%
Subvention Centre culturel régional	1.040.596,79 €	1.039.192,78 €	- 1.404,01 €	- 0,13%
Subvention NEW	392.738,50 €	755.000,00 €	+ 362.261,50 €	+ 92,24%
Subvention Namur Centreville	228.888,00 €	221.115,00 €	- 7.773,00 €	- 3,40%
Subvention Comité Animation Citadelle	364.140,00 €	399.935,00 €	+ 35.795,00 €	+ 9,83%
Subvention cinémas "Art et essais"	242.412,44 €	185.603,51 €	- 56.808,93 €	- 23,43%
Subvention "Art vocal et musiques anciennes"	463.555,42 €	516.819,57 €	+ 53.264,15 €	+ 11,49%
Subvention FIFF	210.499,71 €	200.000,00 €	- 10.499,71 €	- 4,99%
Subvention Office du Tourisme	458.986,63 €	441.110,00 €	- 17.876,63 €	- 3,89%
Subvention Comités Fêtes Wallonie	182.550,00 €	140.000,00 €	- 42.550,00 €	- 23,31%
Subvention Boukè (Canal C)	218.484,00 €	190.000,00 €	- 28.484,00 €	- 13,04%
Subvention SONEFA	2.289.923,37 €	2.632.626,61 €	+ 342.703,24 €	+ 14,97%
Subvention KIKK pour Pavillon numérique	300.000,00 €	280.000,00 €	- 20.000,00 €	- 6,67%
Subventions associations sportives	502.200,00 €	450.800,00 €	- 51.400,00 €	- 10,23%
Subventions associations jeunesse	249.700,00 €	209.336,16 €	- 40.363,84 €	- 16,16%
Subventions associations culturelles	557.210,00 €	674.367,00 €	+ 117.157,00 €	+ 21,03%
Intervention dans les emprunts CRAC	766.001,02 €	726.629,49 €	- 39.371,53 €	- 5,14%
Non-valeurs	67.800,00 €	54.509,01 €	- 13.290,99 €	- 19,60%
Subventions sociales	282.060,72 €	598.054,00 €	+ 315.993,28 €	+ 112,03%

Autres (dont projets sociaux, ...)	1.614.156,85 €	2.135.209,18 €	+ 521.052,33 €	+ 32,28%
Sous-total des dépenses de transferts	62.455.638,18 €	78.085.736,17 €	+ 15.630.097,99 €	+ 25,03%
Mesures PGA 2023-2027	-600.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de transferts après mesures PGA 2023-2027	61.855.638,18 €	78.085.736,17 €	+ 16.230.097,99 €	+ 26,24%

Les principaux ajustements réalisés en MB2 concernant :

- Le subside complémentaire pour l'ASBL NEW suite à la prise en charge des dépenses relatives au dossier de candidature au titre de « Capitale européenne de la Culture » en 2030 (salaires et frais de consultance : + 45.000,00 €) ;
- La dotation spécifique « Les Trieux » au CPAS remise à 0,00 € en 2024 (- 39.041,00 €) suite au report à 2025 du marché financier concernant la construction de la maison d'accueil.

Pour rappel, comme indiqué lors de la présentation du budget initial 2024, la très nette augmentation des dépenses de transferts s'explique presque intégralement par l'augmentation importante des dotations communales :

- Dotations à la Zone de police : + 4.841.323,59 € après MB1 ;
- Dotations au CPAS : + 4.536.771,90 € après MB2 ;
- Dotation à la Zone de secours NAGE : + 4.520.852,67 € ;
- Dotations aux Fabriques d'église : + 229.156,00 € après MB1.

De plus, il est également à rappeler que les subventions versées aux entités para-communales, à savoir le Centre Namurois de la Petite Enfance (SONEFA), le Comité Animation Citadelle (CAC), Namur CentreVille, Namur-Europe-Wallonie (NEW) et l'Office du Tourisme de Namur (OTN), ont été indexées lors de l'élaboration du budget initial 2024 afin que ces associations puissent continuer à mener leurs missions à bien malgré l'explosion de leurs charges depuis 2022. Il s'agit globalement d'un montant supérieur de 715.110,11 € après ajustements en MB2-2024.

Enfin les principaux ajustements actés en MB1 ont concerné la hausse du subside en faveur de l'ASBL NEW pour la prise en charge des dépenses relatives au dossier de candidature au titre de « Capitale européenne de la Culture » en 2030 (+ 250.000,00 €), les primes aux commerçants dans le cadre des travaux d'extension du piétonnier suite à l'extension de la prime aux fonctions libérales (+ 200.000,00 €) ou encore les dotations spécifiques « Transfert du dispositif d'urgence sociale » au CPAS (+ 70.000,00 €) et « Namur Capitale » pour la Zone de police (+ 56.311,50 €).

Quelques ajustements à la marge ont également été actés lors de la MB1, dont notamment le subside pour l'ASBL Les Grignoux en hausse de 30.687,51 €, la dotation ordinaire aux Fabriques d'église en hausse de 25.000,00 € ou encore le subside « Musée africain » en diminution de 20.833,00 € en raison de la date d'ouverture postposée au 1^{er} juin 2024.

2.5.4. Dépenses de dette

Dépenses de dette				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Intérêts débiteurs	25.000,00 €	20.000,00 €	- 5.000,00 €	- 20,00%
Charges d'emprunts "part-propre" + MTN	17.903.522,90 €	19.315.113,64 €	+ 1.411.590,74 €	+ 7,88%
Charges d'emprunts TONUS	3.994.231,83 €	8.804.308,27 €	+ 4.810.076,44 €	+ 120,43%
Interventions au CRAC + assainissement	199.987,88 €	194.789,96 €	- 5.197,92 €	- 2,60%
Charges d'emprunts de tiers (dont Régie foncière)	410.992,91 €	587.328,13 €	+ 176.335,22 €	+ 42,90%
Charges d'emprunts de l'Autorité supérieure	1.857.493,77 €	1.700.341,35 €	- 157.152,42 €	- 8,46%
Dette "fonction police" (1999-2001)	72.669,44 €	112.966,42 €	+ 40.296,98 €	+ 55,45%
Charges rénovation ADEPS	351.797,05 €	0,00 €	- 351.797,05 €	-
Charges des projets d'attractivité urbaine - métropolitaine	870.413,47 €	941.998,79 €	+ 71.585,32 €	+ 8,22%
Charges de la Zone de secours NAGE	752.120,13 €	853.429,76 €	+ 101.309,63 €	+ 13,47%
Autres (principalement intérêts de retard et remboursements de prêts garantis)	123.200,00 €	151.000,00 €	+ 27.800,00 €	+ 22,56%
Sous-total des dépenses de dette	26.561.429,38 €	32.681.276,32 €	+ 6.119.846,94 €	+ 23,04%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de dette après mesures PGA 2023-2027	26.561.429,38 €	32.681.276,32 €	+ 6.119.846,94 €	+ 23,04%

Il est à constater, lors de cette MB2-2024, une diminution globale des charges d'emprunts de 1.527.277,74 € comparativement aux derniers travaux budgétaires, ce qui s'explique par l'actualisation de la charge de la dette déterminée par le Directeur financier qui tient notamment compte de l'état d'avancement des investissements au service extraordinaire et des emprunts y relatifs à contracter.

Il est également à constater une hausse non structurelle de 100.000,00 € lors de cette MB2 répercutée en « Autres dépenses de dette » (écart global de + 27.800,00 € après MB2). Cet ajustement concerne les frais de procédure du dossier relatif à l'effondrement d'immeubles sis rue de l'Ange en 2004 suite à l'arrêt de la Cour d'appel du 04 avril 2024.

Il est important de rappeler que l'important écart global de 6.119.846,94 € (après MB2) s'explique particulièrement par l'intégration de la charge brute d'emprunt relative aux tranches 2022 et 2023 du Plan Oxygène, évaluée globalement à 4.044.708,03 € pour l'exercice 2024 (non prévue au PGA 2023-2027). Cette charge d'emprunt est néanmoins compensée partiellement par une recette de 2.105.314,54 € de l'Autorité supérieure, soit une charge nette pour la Ville de 1.939.393,49 € en 2024 pour le remboursement des tranches 2022 et 2023 du Plan Oxygène.

Enfin, un accroissement du volume d'emprunts est à constater en raison notamment des différents projets engagés ou budgétisés subissant des majorations importantes de prix en lien avec la forte inflation subie depuis fin 2021.

Il est également important de souligner que la croissance des taux a entraîné une consolidation plus rapide que prévue de toute une série d'emprunts bancaires, et ce afin de limiter l'impact de cette hausse des taux.

2.5.5. Dépenses de prélèvement

Dépenses de prélèvement				
Libellé	Prévision PGA pour 2024	MB2-2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Alimentation des provisions	0,00 €	23.187.384,09 €	+ 23.187.384,09 €	-
Sous-total des dépenses de prélèvement	0,00 €	23.187.384,09 €	+ 23.187.384,09 €	-
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de prélèvement après mesures PGA 2023-2027	0,00 €	23.187.384,09 €	+ 23.187.384,09 €	-

La très nette augmentation des dépenses de prélèvement à l'exercice propre, à savoir un montant de 23.187.384,09 € (+ 2.218.834,96 € comparativement au budget initial 2024), s'explique exclusivement par l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » en 2024, ce qui n'avait pas été prévu lors de l'actualisation du PGA 2023-2027.

Ces 23.187.384,09 € ont été déterminés en équilibrant le résultat global de l'exercice 2024. Il est cependant à noter, une nouvelle fois, que ce montant dépend entièrement de l'accord de la Région wallonne quant au droit de tirage maximum sollicité en 2024 dans le Plan Oxygène.

3. Projections actualisées 2025-2029

3.1. Projections 2025-2029 après MB2-2024

Pour rappel, les projections quinquennales qui suivent ont été redéfinies dans leurs paramètres et leurs taux lors de l'actualisation du plan de gestion présentée au Conseil du 14 décembre 2021.

La projection quinquennale actualisée tient compte de l'ensemble des informations disponibles à la date du 13 septembre 2024, à savoir notamment :

- Une nouvelle base : la MB2-2024 qui incorpore l'ensemble des données connues du D.G.F. à la date du 13 septembre 2024 ;
- Un nouvel horizon : 2025-2029 ;
- L'actualisation des prévisions du Bureau fédéral du Plan concernant la prochaine indexation salariale avancée à mars 2025 (au lieu d'avril 2025 lors de la dernière actualisation), les indexations salariales étant ensuite projetées tous les 18 mois à partir de juillet 2026 ;
- De nouvelles hypothèses en fonction de récents éléments d'information, comme par exemple l'actualisation des charges de la dette ou encore la diminution des crédits relatifs à la consommation de l'éclairage public ;
- L'inscription du solde de la tranche 2023 du Plan Oxygène en 2025 (au lieu de 2026 lors des travaux budgétaires suivants) d'un montant de 25.780.096,64 € suite aux discussions menées lors du Comité de monitoring du 12 septembre 2024.

A noter que les ajustements non structurels tels que l'augmentation exceptionnelle du subside en faveur de NEW pour le projet « Namur Capitale européenne de la Culture 2030 », l'augmentation des intérêts moratoires et de retard relatifs au litige concernant l'effondrement en 2004 d'immeubles sis rue de l'Ange ou encore la diminution des crédits relatifs aux navettes publiques ont été retranchés de ces projections quinquennales.

3.2. Rappel des résultats de la projection 2023-2027

Pour rappel, la projection actualisée 2023-2027 (après mesures PGA et hors Plan Oxygène) présentée au Conseil du 14 décembre 2021 présentait la trajectoire suivante :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration du BI-2022 Hors prélèvements à l'exercice propre	
Projection 2023	- 2.932.343,49 €
Projection 2024	- 4.696.739,05 €
Projection 2025	- 6.865.572,87 €
Projection 2026	- 8.051.924,18 €
Projection 2027	- 9.122.635.94 €

3.3. Résultats de la projection 2025-2029

Sous réserve des paramètres et des hypothèses qui sous-tendent la projection et de l'intégration des mesures décidées, la tendance 2025-2029 se présenterait comme suit :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration de la MB2-2024 Hors Plan Oxygène (tranches 2024 à 2026 non comptabilisées)	
Projection 2025	-19.936.088,34 €
Projection 2026	-22.719.451,46 €
Projection 2027	-21.261.204,20 €
Projection 2028	-21.833.289,76 €
Projection 2029	-21.216.285,29 €

Il est à constater une très nette détérioration des projections comparativement aux prévisions datant de fin 2021, ce qui s'explique par un accroissement de tous les secteurs de dépenses qui est largement supérieur à la hausse des recettes.

Pour rappel, seules les charges nettes des tranches 2022 et 2023 du Plan Oxygène (1.939.393,49 €) sont intégrées dans cette projection. Il conviendrait dès lors d'y ajouter les charges nettes des tranches 2024 à 2026 incluses à l'horizon 2029 en cas d'intégration des cinq tranches complètes du Plan Oxygène, à savoir une charge totale nette de 4.805.156,84 € par an à partir de 2027, portant le déficit structurel projeté de 2029 à 26.021.442,13 € comme l'indique le tableau qui suit :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration de la MB2-2024 Avant prélèvements du Plan Oxygène à l'exercice propre Avec intégration de la charge nette estimée des tranches 2024 à 2026 du Plan Oxygène	
Projection 2025	-21.959.453,47 €
Projection 2026	-26.850.153,25 €
Projection 2027	-26.066.361,04 €
Projection 2028	-26.638.446,60 €
Projection 2029	-26.021.442,13 €

En tenant compte du résultat du budget 2024 après MB2 tel que présenté ci-avant, c'est-à-dire avec un prélèvement complet de la tranche 2024 du Plan Oxygène permettant d'équilibrer le résultat global de l'exercice 2024 tout en alimentant les réserves et provisions d'un montant complémentaire de 23.187.384,09 €, les réserves et provisions mobilisables seraient ainsi estimées au montant global de 67.914.872,31 € au 31 décembre 2024 (cf. page 10 du présent rapport).

De plus, en tenant compte de l'hypothèse favorable d'un versement intégral des tranches 2025 (incluant le solde non perçu en 2023 de 25.780.096,64 €) et 2026, à savoir un montant cumulé de 65.453.922,56 €, et des mesures envisagées lors de l'actualisation du plan de gestion 2023-2027, il est à relever que le Plan Oxygène est indispensable afin de pouvoir équilibrer les résultats déficitaires jusque 2029 inclus.

Au terme de ces projections, le solde des réserves et provisions mobilisables serait de l'ordre de 6 millions d'euros fin 2029, soit insuffisant que pour pouvoir équilibrer le résultat global de l'exercice 2030 dont le déficit attendu serait approximativement de 31 millions d'euros.

En effet, il manquerait un montant de l'ordre de 25 millions d'euros afin de pouvoir équilibrer le résultat du budget 2030, et ce malgré l'hypothèse propice d'un droit de tirage maximum dans le Plan Oxygène 2022-2026 (total de 158.695.303,65 €), de la prise en compte des mesures du plan de gestion 2023-2027 et de l'épuisement complet des réserves et provisions préalablement constituées. Le tableau détaillé récapitulatif des projections 2025-2029 est repris en annexe à la note (pages 66 et 67).

4. Balises d'emprunts après MB2-2024

4.1. La balise régionale 2019-2024

Il est important de signaler que la circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux 2024 (21 août 2023) redéfinit la notion de balise d'emprunts et actualise les montants maximaux que les communes et leurs entités consolidées peuvent emprunter au cours des exercices 2019 à 2024. En effet, compte tenu de l'inflation impactant notamment les prix des matériaux, les montants 2023 et 2024 sont portés respectivement à 240 et 260 €.

En ce qui concerne les entités sous plan de gestion CRAC, la circulaire budgétaire prévoit que : « *Les investissements financés par emprunts pour les communes et leurs entités consolidées, hors zone de police et zone de secours, seront limités, sauf dérogation, à un volume pluriannuel de 1.040 € par habitant* ».

Masse théorique pour la Ville et ses entités consolidées (CPAS et Régie foncière) :

111.971 habitants x 1.040 € = 116.449.840 €

Les dérogations théoriques à la balise, sous réserve d'un accord de la Tutelle, sont les suivantes :

- Investissements pour les mises aux normes de sécurité et d'hygiène ;
- Verdissement de la flotte locale de véhicules ;
- Investissements liés à la mobilité douce ;
- Investissements liés à la verdurisation (espaces verts, agriculture urbaine, cours d'école, ...) ;
- Investissements liés à la construction et à la rénovation de bâtiments scolaires (hors Plan bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
- Investissements assurant une plus grande sécurité sanitaire ;
- Autres investissements productifs et/ou rentables (= recettes complémentaires ou moindres dépenses à l'ordinaire à établir).

Les dérogations automatiques à la balise sont les suivantes :

- Projets antérieurs à 2014 ;
- Comptabilisation des emprunts des Zones de police et de secours ;
- Investissements réalisés et subsidiés dans le cadre du Plan de relance ;
- Investissements réalisés dans le cadre de la Politique Intégrée de la Ville (PIV) ;
- Projets cofinancés par l'Union européenne par décision du Gouvernement wallon (FEDER) ;
- Investissements réalisés pour lutter contre les inondations ;
- Projets cofinancés par les subsides FRIC et PIMACI ;
- Projets cofinancés par les subsides UREBA et RenoWatt ;
- Investissements liés à la construction et à la rénovation de bâtiments scolaires cofinancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Plan bâtiments scolaires) ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public ;
- Investissements en matière de distribution d'eau justifiés par l'application du coût-vérité.

Enfin, la circulaire indique que les demandes de mise « hors balise » ne pourront remettre en cause la trajectoire et l'équilibre budgétaire.

4.2. La balise « interne »

Le Collège, afin de limiter la croissance future des charges de la dette, avait décidé de limiter sa capacité d'emprunt à 94.752.926 € détaillée comme suit :

Libellé	Montant prévu en début de législature	Remarque
Projets à définir	70.000.000,00 €	Projet ADEPS non inclus puisque financé à 100% par une recette équivalente à la charge
Reports de 2018 (subsides à l'ordinaire)	9.850.000,00 €	
CPAS	10.700.000,00 €	
Reports 2018	4.202.926,00 €	
Total :	94.752.926,00 €	

La capacité d'investissements est, quant à elle, plus élevée, notamment en fonction des subsides, des interventions de tiers ou encore des ventes de biens (5.061.685,96 € sont désormais actés suite à la vente de différents biens immobiliers par la Régie foncière).

4.3. Balises d'emprunts après MB2-2024

Le tableau qui suit détaille l'utilisation de la capacité d'emprunts/fonds propres pour la période et les entités concernées par rapport à la balise interne :

Libellé	Capacité d'emprunts + fonds propres 2019-2024	Utilisation connue à ce jour après MB2-2024	Solde disponible après MB2-2024
Emprunts Ville	84.052.925,61 €	138.972.652,12 €	- 54.919.726,51 €
Emprunts cédés au CPAS	10.700.000,00 €	10.655.815,11 €	+ 44.184,89 €
Sous-total emprunts	94.752.925,61 €	149.628.467,23 €	- 54.875.541,62 €
Fonds propres (apport Régie foncière)	+ 5.061.686,06 €	+ 4.730.926,21 €	+ 330.759,85 €
Total (emprunts + FP)	99.814.611,67 €	154.359.393,44 €	- 54.544.781,77 €
Investissements mis « hors balise » automatiquement :			29.927.301,01 €
Montant total disponible au 31/12/2024 (emprunts + FP - HB):			- 24.617.480,76 €
Récupération (théorique) du compte 2023:			14.331.129,70 €
Montant total disponible au 31/12/2024 (emprunts + FP – HB + C-2023):			- 10.286.351,06 €

Il est à rappeler que la balise d'emprunts cédée au CPAS a été augmentée de 3.300.000,00 € lors de l'élaboration du budget initial 2024 afin notamment d'intégrer un emprunt de 3.000.000,00 € relatif au projet d'investissement « Les Trieux ». De plus, il est à signaler qu'une augmentation complémentaire de 1.400.000,00 € a été prévue lors de la MB1-2024 afin notamment d'intégrer le solde non utilisé par le CPAS de la balise 2013-2018, à savoir un montant de 1.176.121,39 €.

Le tableau ci-dessus reprend la récupération (théorique) du compte 2023, à savoir un montant de 14.331.129,70 € correspondant à la masse empruntable non sollicitée en 2023. Le montant définitif sera déterminé lors de la clôture définitive du compte 2023 et intégré via la modification budgétaire technique finale.

Il est important de souligner que le solde disponible de capacité d'emprunts comparativement à la balise régionale porte, quant à lui, sur un montant en dépassement de 33.178.627,23 € (116.449.840,00 € - 149.628.467,23 €), soit un **dépassement de 3.251.319,22 € après mise « hors balise » automatique** des investissements tels que repris dans la circulaire budgétaire, à savoir :

Détail des montants mis en « hors balise automatique » après MB2-2024	
Type d'investissement	Montant après MB2-2024
Projets antérieurs à 2014	1.687.065,54 €
FRIC	10.673.339,77 €
UREBA et RenoWatt	1.561.288,58 €
FEDER	1.690.166,84 €
Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public	1.181.000,00 €
Politique Intégrée de la Ville (PIV)	11.796.447,28 €
Plan de relance	1.338.000,00 €
TOTAL	29.927.308,01 €

Enfin, il est essentiel de préciser que le solde disponible relatif à la balise régionale après intégration de la récupération (théorique) du compte 2023 s'élèverait à **11.079.810,48 €**.

Pour information, la circulaire budgétaire 2024 précise que la déclaration de Politique générale prévoit que les balises d'investissements seront assouplies, que davantage d'investissements seront mis hors balises et que le mécanisme actuel fondé sur un montant d'investissements par habitant sera revu dès 2025 pour consentir une hausse du montant d'investissements afin de permettre aux communes une gestion plus en phase avec leurs besoins et leur rythme d'investissements.

Cependant, comme indiqué préalablement, il est à nouveau à souligner que cette possibilité de mise « hors balise » de certains investissements ne peut en aucun cas remettre en cause la trajectoire et l'équilibre budgétaire du service ordinaire au vu de l'importance de la charge de la dette qui doit rester maîtrisée.

D. Annexes :

1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement
2. Evolution de la charge de la dette
3. Projections 2025-2029 après MB2-2024

1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement

Balises de dépenses de personnel									
Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Compte 2022	MB2-2023 après réformation	BI-2024	MB2-2024	Prévision BI-2025 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2026 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2027 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2028 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2029 (avec mesures PGA)
Dépenses de personnel									
TOTAL des dépenses de personnel (DOP)	90.321.452,55 €	101.029.059,58 €	107.526.150,19 €	107.239.354,05 €	111.792.529,12 €	115.651.950,09 €	119.457.252,50 €	124.590.658,12 €	128.998.795,38 €

Dépenses et recettes ordinaires totales (DOT & ROT)									
TOTAL des dépenses hors prélèvement (DOT)	211.287.262,95 €	239.766.383,56 €	262.742.108,78 €	261.850.655,66 €	270.603.341,83 €	280.792.053,86 €	286.715.769,18 €	294.067.735,57 €	301.026.470,99 €
TOTAL des recettes hors prélèvement (ROT)	198.856.084,61 €	239.388.528,15 €	235.605.851,86 €	237.547.189,71 €	247.706.353,79 €	255.071.008,14 €	262.368.804,23 €	269.765.032,53 €	277.240.590,79 €

Balises de personnel convenues avec le CRAC : DOP/DO totales : maximum 42,50% - DOP/RO totales : maximum 43,50%									
Personnel - dépenses : DOP/DOT : max 42,50%	42,75%	42,14%	40,92%	40,95%	41,31%	41,19%	41,66%	42,37%	42,85%
Personnel - recettes : DOP/ROT : max 43,50%	45,42%	42,20%	45,64%	45,14%	45,13%	45,34%	45,53%	46,18%	46,53%

Balises de dépenses de fonctionnement									
Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Compte 2022	MB2-2023 après réformation	BI-2024	MB2-2024	Prévision BI-2025 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2026 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2027 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2028 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2029 (avec mesures PGA)
Dépenses de fonctionnement									
TOTAL des dépenses de fonctionnement (DOF)	33.483.387,81 €	41.103.818,90 €	43.681.505,24 €	43.844.289,12 €	44.902.466,11 €	46.421.542,25 €	48.037.709,77 €	49.665.962,25 €	51.354.048,56 €

Dépenses et recettes ordinaires totales (DOT & ROT)									
TOTAL des dépenses hors prélèvement (DOT)	211.287.262,95 €	239.766.383,56 €	262.742.108,78 €	261.850.655,66 €	270.603.341,83 €	280.792.053,86 €	286.715.769,18 €	294.067.735,57 €	301.026.470,99 €
TOTAL des recettes hors prélèvement (ROT)	198.856.084,61 €	239.388.528,15 €	235.605.851,86 €	237.547.189,71 €	247.706.353,79 €	255.071.008,14 €	262.368.804,23 €	269.765.032,53 €	277.240.590,79 €

Balises de fonctionnement convenues avec le CRAC : DOF/DO totales : maximum 17,50% - DOF/RO totales : maximum 18,00%									
Fonctionnement - dépenses : DOF/DOT : max 17,50%	15,85%	17,14%	16,63%	16,74%	16,59%	16,53%	16,75%	16,89%	17,06%
Fonctionnement - recettes : DOF/ROT : max 18,00%	16,84%	17,17%	18,54%	18,46%	18,13%	18,20%	18,31%	18,41%	18,52%

2. Évolution de la charge nette de la dette

Balise coût net de la charge de la dette				
Dépenses totales de dette	Compte 2022	MB2-2023	MB1-2024	MB2-2024
	22.525.109,16 €	27.474.803,61 €	34.089.554,06 €	32.681.276,32 €

À augmenter en dépenses					
00080/434-01	Contrib. dans charges du prêt Tonus 2007	139.673,67 €	136.368,54 €	131.162,02 €	131.162,02 €
00081/434-01	Contrib. dans charges du prêt Tonus 2008	553.724,85 €	540.621,94 €	519.981,12 €	519.981,12 €
00082/434-01	Contrib. dans charges solde prêt Tonus 2006	18.023,17 €	18.405,17 €	18.651,29 €	18.651,29 €
00083/434-01	Contrib. dans charges solde prêt Tonus 2007	27.821,10 €	29.845,20 €	28.790,69 €	28.790,69 €
00084/434-01	Contrib. dans charges d'intérêts des autres pouvoirs publics	33.387,53 €	28.379,33 €	28.044,37 €	28.044,37 €
000/211-01	Charges projet Adepts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
138/211AT-01	Charges projets « Attractivité urbaine »	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total augmentation dépenses		772.630,32 €	753.620,18 €	726.629,49 €	726.629,49 €

À déduire en recettes					
00020/464-01	Ristourne CRAC remboursement anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	5.379,86 €	34.521,63 €	34.521,63 €	34.521,63 €
000/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	284.873,80 €	284.873,80 €	284.873,80 €	284.873,80 €
00066/464-01	Remboursement par l'Autorité supérieure des charges du prêt Oxygène	16.826,65 €	1.011.980,21 €	2.105.314,54 €	2.105.314,54 €
00073/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	1.596.762,13 €	1.914.245,57 €	1.734.134,62 €	1.734.134,62 €
00080/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	449.663,29 €	423.466,62 €	407.298,76 €	407.298,76 €
00081/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	1.782.653,37 €	1.678.798,78 €	1.614.702,64 €	1.614.702,64 €
00082/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	124.797,42 €	126.788,46 €	122.308,65 €	122.308,65 €
00083/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	192.641,06 €	195.714,48 €	188.799,31 €	188.799,31 €
00084/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	112.408,64 €	114.731,20 €	112.997,78 €	112.997,78 €
000818/464-01	Remb. sur l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	7.472,00 €	4.873,04 €	2.274,08 €	2.274,08 €
00074/466-05	Remboursement emprunts Tonus - Hôpitaux	53.857,09 €	53.211,47 €	51.393,43 €	51.393,43 €
124/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	217,03 €	179,23 €	141,16 €	141,16 €
124/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	17.361,88 €	16.230,48 €	15.099,08 €	15.099,08 €
124/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	54.605,00 €	54.605,00 €	54.605,00 €	54.605,00 €
124/893-01	Remb. périodique par les tiers des emprunts à leur charge	870,44 €	907,59 €	946,33 €	946,33 €
136/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	11.550,77 €	10.621,30 €	9.507,70 €	9.507,70 €

136/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	30.672,27 €	34.643,32 €	31.561,01 €	31.561,01 €
131/261SP-03	Remboursement intérêts prêts Service social du personnel	1.418,26 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
137/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	241,49 €	227,78 €	0,00 €	0,00 €
137/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	2.334,24 €	2.334,24 €	0,00 €	0,00 €
351/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	141.324,97 €	189.975,29 €	177.362,89 €	177.362,89 €
351/485-48	Rembt charges emprunts par Zone NAGE	714.229,94 €	640.000,00 €	640.000,00 €	640.000,00 €
351/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	330.582,30 €	330.582,30 €	344.692,64 €	344.692,64 €
421/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
421/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	16.887,77 €	17.186,64 €	15.954,30 €	15.954,30 €
421/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	53.493,24 €	53.493,24 €	53.493,24 €	53.493,24 €
421/893-01	Remb. périodique par les tiers des emprunts à leur charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
722/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	69.656,76 €	65.124,53 €	60.465,00 €	60.465,00 €
722/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	165.341,16 €	161.681,43 €	174.532,94 €	174.532,94 €
764/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	55.995,28 €	67.245,32 €	66.149,58 €	62.158,22 €
764/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	141.727,29 €	138.940,24 €	163.921,12 €	160.990,77 €
771/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	29.339,36 €	27.161,50 €	25.170,58 €	25.170,58 €
771/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	54.214,03 €	52.139,40 €	58.614,22 €	58.614,22 €
844/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	21.236,30 €	21.168,55 €	19.225,25 €	19.225,25 €
844/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	46.866,52 €	46.866,52 €	46.866,52 €	46.866,52 €
877/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
877/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	0,00 €	2.601,00 €	0,00 €	0,00 €
922/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	120.837,80 €	194.872,08 €	192.294,56 €	337.594,52 €
922/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	109.062,91 €	102.051,52 €	95.195,83 €	95.195,83 €
922/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	232.562,54 €	225.863,89 €	246.584,81 €	246.584,81 €
922/893-01	Remb. périodique par les tiers des emprunts à leur charge	300.802,74 €	280.588,07 €	265.822,91 €	265.822,91 €
Total déduction recettes		7.350.767,60 €	8.582.495,72 €	9.418.825,91 €	9.557.204,16 €
Coût net de la charge de la dette		15.946.971,88 €	19.645.928,07 €	25.397.357,64 €	23.850.701,65 €
Evolution N/N-1 (en %)		+ 9,63%	+ 5,48%	+ 29,28%	+ 21,40%
Evolution N/N-1 (en €)		+1.400.970,05 €	+1.020.757,02 €	+ 5.751.429,57 €	+4.204.773,58 €

3. Projections 2025-2029 après MB2-2024

Projection PGA 2025-2029 - Actualisation au 13/09/2024		Compte 2022	Budget 2023 après MB2-2023	Budget 2024 après MB1-2024	Ajustements en MB2-2024	Budget 2024 après MB2-2024	%	Budget 2025 initial	%	Budget 2026 initial	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial
Population	POP	112.469	113.187	114.146		114.146										
Taux IPP	TXIPP	8,50%	8,50%	8,50%		8,50%		8,50%		8,50%		8,50%		8,50%		8,50%
Nombre de centimes additionnels au PI	TXADD	2.900	2.900	2.900		2.900		2.900		2.900		2.900		2.900		2.900
1. Recettes																
RECETTES DE PRESTATIONS																
Vente de bois	ROP1	42.374,58 €	44.501,00 €	43.000,00 €	0,00 €	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €
Locations du patrimoine	ROP2	509.124,86 €	581.089,12 €	594.661,28 €	2.200,00 €	596.861,28 €	103,00%	614.767,12 €	103,00%	633.210,13 €	103,00%	652.206,44 €	103,00%	671.772,63 €	103,00%	691.925,81 €
Navettes publiques et modes alternatifs	ROP22	47.952,80 €	36.000,00 €	114.800,00 €	0,00 €	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €
Location de salles communales	ROP3	184.925,50 €	200.000,00 €	215.000,00 €	10.000,00 €	225.000,00 €	101,00%	227.250,00 €	101,00%	229.522,50 €	101,00%	231.817,73 €	101,00%	234.135,90 €	101,00%	236.477,26 €
Entrées des installations sportives	ROP4	308.053,99 €	365.000,00 €	365.000,00 €	0,00 €	365.000,00 €	101,00%	368.650,00 €	101,00%	372.336,50 €	101,00%	376.059,87 €	101,00%	379.820,46 €	101,00%	383.618,67 €
Remboursement par Régie foncière (personnel)	ROP5	761.282,79 €	807.953,40 €	859.291,90 €	-33.167,76 €	826.124,14 €	encodé	884.094,77 €	encodé	897.224,31 €	encodé	910.557,70 €	encodé	933.738,76 €	encodé	947.644,14 €
Intervention du personnel dans chèques-repas	ROP6	343.052,62 €	350.000,00 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €
Intervention des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...)	ROP7	153.348,18 €	292.360,00 €	180.000,00 €	0,00 €	180.000,00 €	102,00%	183.600,00 €	102,00%	187.272,00 €	102,00%	191.017,44 €	102,00%	194.837,79 €	102,00%	198.734,54 €
Enseignement (repas, séjours, photos, ...)	ROP8	815.829,68 €	929.066,00 €	825.000,00 €	100.000,00 €	925.000,00 €	100,00%	925.000,00 €	100,00%	925.000,00 €	100,00%	925.000,00 €	100,00%	925.000,00 €	100,00%	925.000,00 €
Secours - Plan d'urgence	ROP9	13.722,82 €	200.000,00 €	200.000,00 €	0,00 €	200.000,00 €	101,00%	202.000,00 €	101,00%	204.020,00 €	101,00%	206.060,20 €	101,00%	208.120,80 €	101,00%	210.202,01 €
Entrées des piscines	ROP10	536.201,56 €	530.000,00 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €	encodé	450.000,00 €	encodé	600.000,00 €	101,00%	606.000,00 €	101,00%	612.060,00 €	101,00%	618.180,60 €
Cimetières	ROP12	355.254,80 €	370.000,00 €	370.000,00 €	0,00 €	370.000,00 €	101,00%	373.700,00 €	101,00%	377.437,00 €	101,00%	381.211,37 €	101,00%	385.023,48 €	101,00%	388.873,72 €
Bibliothèques	ROP13	37.647,06 €	45.000,00 €	30.000,00 €	0,00 €	30.000,00 €	101,00%	30.300,00 €	101,00%	30.603,00 €	101,00%	30.909,03 €	101,00%	31.218,12 €	101,00%	31.530,30 €
Entrées des installations culturelles	ROP14	1.020,00 €	12.000,00 €	6.000,00 €	0,00 €	6.000,00 €	101,00%	6.060,00 €	101,00%	6.120,60 €	101,00%	6.181,81 €	101,00%	6.243,62 €	101,00%	6.306,06 €
Crédit spécial de recettes	ROP15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Récupération du précompte professionnel pour travail en équipe	ROP23	0,00 €	350.000,00 €	400.000,00 €	0,00 €	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €
Autres (recettes Régie, minerval, PARF, ...)	ROPX	3.352.623,49 €	3.876.864,51 €	3.988.382,91 €	-43.350,00 €	3.945.032,91 €	101,00%	3.984.483,24 €	101,00%	4.024.328,07 €	101,00%	4.064.571,35 €	101,00%	4.105.217,07 €	101,00%	4.146.269,24 €
Sous-total des recettes de prestations	ROP	7.462.414,73 €	8.989.834,03 €	8.891.136,09 €	+ 35.682,24 €	8.926.818,33 €		9.157.705,13 €		9.394.874,11 €		9.489.392,92 €		9.594.988,64 €		9.692.562,35 €
Mesures PGA																
Sous-total des recettes de prestations après mesures PGA		7.462.414,73 €	8.989.834,03 €	8.891.136,09 €	+ 35.682,24 €	8.926.818,33 €		9.157.705,13 €		9.394.874,11 €		9.489.392,92 €		9.594.988,64 €		9.692.562,35 €
RECETTES DE TRANSFERTS																
Fonds des communes : dotation principale	ROFDS1	45.318.663,16 €	48.649.825,25 €	49.634.855,92 €	0,00 €	49.634.855,92 €	encodé	51.670.239,21 €	encodé	52.805.717,23 €	encodé	54.240.111,46 €	encodé	55.724.969,22 €	encodé	57.284.211,82 €
Subvention Namur Capitale	ROFDS4	6.562.000,00 €	6.910.000,00 €	7.003.000,00 €	0,00 €	7.003.000,00 €	101,50%	7.108.045,00 €	101,50%	7.214.665,68 €	101,50%	7.322.885,66 €	101,50%	7.432.728,95 €	101,50%	7.544.219,88 €
Mainmorte	ROFDS6	815.654,00 €	667.681,70 €	667.681,70 €	0,00 €	667.681,70 €	101,50%	677.696,93 €	101,50%	687.862,38 €	101,50%	698.180,32 €	101,50%	708.653,02 €	101,50%	719.282,82 €
Sous-total Fonds des communes	ROFDS	52.696.317,16 €	56.227.506,95 €	57.305.537,62 €	0,00 €	57.305.537,62 €		59.455.981,14 €		60.708.245,28 €		62.261.177,44 €		63.866.351,18 €		65.547.714,51 €
Additionnels au précompte immobilier	ROFISC1	44.943.346,60 €	53.063.556,57 €	56.538.613,69 €	0,00 €	56.538.613,69 €	encodé	60.767.634,86 €	encodé	63.814.615,17 €	encodé	66.273.384,41 €	encodé	68.826.377,15 €	encodé	71.477.101,02 €
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	ROFISC2	37.901.613,66 €	54.678.496,09 €	47.292.098,74 €	0,00 €	47.292.098,74 €	encodé	50.479.274,67 €	encodé	52.804.433,80 €	encodé	54.812.452,00 €	encodé	56.785.733,60 €	103,50%	58.773.234,28 €
Additionnels aux taxes automobiles	ROFISC3	1.375.538,47 €	1.566.904,50 €	1.582.694,56 €	0,00 €	1.582.694,56 €	101,85%	1.611.974,41 €	101,85%	1.641.795,94 €	101,85%	1.672.169,16 €	101,85%	1.703.104,29 €	101,85%	1.734.611,72 €
Propreté publique - déchets	ROFISC4	7.037.925,63 €	7.515.355,00 €	7.471.207,70 €	45.000,00 €	7.516.207,70 €	104,00%	7.816.856,01 €	104,00%	8.129.530,25 €	104,00%	8.454.711,46 €	104,00%	8.792.899,92 €	104,00%	9.144.615,91 €
Vente de sacs poubelles	ROFISC5	1.771.307,50 €	2.045.877,50 €	1.771.307,50 €	30.604,50 €	1.801.912,00 €	100,00%	1.801.912,00 €	100,00%	1.801.912,00 €	100,00%	1.801.912,00 €	100,00%	1.801.912,00 €	100,00%	1.801.912,00 €
Parkings et horodateurs	ROFISC6	3.713.458,19 €	5.170.000,00 €	5.120.000,00 €	130.000,00 €	5.250.000,00 €	100,00%	4.900.000,00 €	100,00%	4.800.000,00 €	100,00%	4.850.000,00 €	100,00%	4.850.000,00 €	100,00%	4.850.000,00 €
Délivrance de documents administratifs	ROFISC7	403.616,10 €	380.970,00 €	460.000,00 €	0,00 €	460.000,00 €	101,00%	464.600,00 €	101,00%	469.246,00 €	101,00%	473.938,46 €	101,00%	478.677,84 €	101,00%	483.464,62 €
Raccordements aux égouts	ROFISC8	2.069.719,05 €	2.308.613,50 €	2.509.492,00 €	0,00 €	2.509.492,00 €	102,00%	2.559.681,84 €	102,00%	2.610.875,48 €	102,00%	2.663.092,99 €	102,00%	2.716.354,85 €	102,00%	2.770.681,94 €
Urbanisme	ROFISC9	454.824,75 €	485.000,00 €	485.000,00 €	50.000,00 €	535.000,00 €	102,00%	545.700,00 €	102,00%	556.614,00 €	102,00%	567.746,28 €	102,00%	579.101,21 €	102,00%	590.683,23 €
Force motrice	ROFISC10	198.998,12 €	230.000,00 €	190.000,00 €	0,00 €	190.000,00 €	100,00%	190.000,00 €	100,00%	190.000,00 €	100,00%	190.000,00 €	100,00%	190.000,00 €	100,00%	190.000,00 €
Enseignes et panneaux publicitaires	ROFISC11	927.946,54 €	1.041.600,00 €	1.100.000,00 €	0,00 €	1.100.000,00 €	102,00%	1.122.000,00 €	102,00%	1.144.440,00 €	102,00%	1.167.328,80 €	102,00%	1.190.675,38 €	102,00%	1.214.488,88 €
Distribution d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	ROFISC12	368.465,72 €	450.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €
Spectacles	ROFISC13	485.261,25 €	680.000,00 €	680.000,00 €	0,00 €	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €
Occupation du domaine public	ROFISC14	1.036.526,01 €	1.158.344,38 €	1.136.017,61 €	6.982,39 €	1.143.000,00 €	100,00%	1.143.000,00 €	100,00%	1.143.000,00 €	100,00%	1.143.000,00 €	100,00%	1.143.000,00 €	100,00%	1.143.000,00 €
Complément régional	ROFISC16	484.577,44 €	454.406,33 €	731.302,68 €	-126,57 €	731.176,11 €	encodé	731.176,11 €	encodé	731.176,11 €	encodé	731.176,11 €	encodé	731.176,11 €	encodé	731.176,11 €
Parcelles non bâties	ROFISC17	72.818,99 €	70.000,00 €	82.000,00 €	0,00 €	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €
Séjours dans établissements hôteliers	ROFISC18	121.716,25 €	153.000,00 €	215.000,00 €	0,00 €	215.000,00 €	102,00%	219.300,00 €	102,00%	223.686,00 €	102,00%	228.159,72 €	102,00%	232.722,91 €	102,00%	237.377,37 €
Enlèvement de véhicules	ROFISC19	186.710,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €
Secondes résidences	ROFISC20	83.697,08 €	95.000,00 €	117.000,00 €	0,00 €	117.000,00 €	102,00%	119.340,00 €	102,00%	121.726,80 €	102,00%	124.161,34 €	102,00%	126.644,56 €	102,00%	129.177,45 €
Établissements financiers	ROFISC21	93.518,00 €	95.142,00 €	95.000,00 €	0,00 €	95.000,00 €	102,00%	96.900,00 €	102,00%	98.838,00 €	102,00%	100.814,76 €	102,00%	102.831,06 €	102,00%	104.887,68 €
Immeubles inoccupés	ROFISC22	216.976,50 €	350.000,00 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €	101,00%	353.500,00 €	101,00%	357.035,00 €	101,00%	360.605,35 €	101,00%	364.211,40 €	101,00%	367.853,52 €
Autres taxes locales	ROFISCX	42.582,00 €	127.175,00 €	161.660,00 €	0,00 €	161.660,00 €	102,00%	164.893,20 €	102,00%	168.191,06 €	102,00%	171.554,89 €	102,00%	174.985,98 €	102,00%	178.485,70 €
Sous-total Fiscalité	ROFISC	103.991.143,85 €	132.419.440,87 €	128.688.394,48 €	+ 262.460,32 €	128.950.854,80 €		136.445.742,70 €		142.169.115,61 €		147.148.207,72 €		152.152.408,26 €		157.284.751,44 €

Projection PGA 2025-2029 - Actualisation au 13/09/2024		Compte 2022	Budget 2023 après MB2-2023	Budget 2024 après MB1-2024	Ajustements en MB2-2024	Budget 2024 après MB2-2024	%	Budget 2025 initial	%	Budget 2026 initial	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial
Remboursement d'emprunts par la Zone NAGE	ROSUB1	755.459,51 €	640.000,00 €	680.000,00 €	0,00 €	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement fondamental	ROSUB3	2.602.691,35 €	2.796.347,78 €	2.796.347,78 €	203.652,22 €	3.000.000,00 €	103,50%	3.105.000,00 €	103,50%	3.213.675,00 €	103,50%	3.326.153,63 €	103,50%	3.442.569,00 €	103,50%	3.563.058,92 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement secondaire	ROSUB31	157.312,17 €	174.822,91 €	174.822,91 €	0,00 €	174.822,91 €	102,50%	179.182,55 €	102,50%	183.673,32 €	102,50%	188.265,15 €	102,50%	192.971,78 €	102,50%	197.796,08 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement promotion sociale	ROSUB32	13.069,29 €	3.327,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102,00%	0,00 €	102,00%	0,00 €	102,00%	0,00 €	102,00%	0,00 €	102,00%	0,00 €
Pacte fonction publique locale	ROSUB33	98.038,47 €	98.038,47 €	100.318,73 €	0,00 €	100.318,73 €	95,00%	95.302,79 €	95,00%	90.537,65 €	95,00%	86.010,77 €	95,00%	81.710,23 €	95,00%	77.624,72 €
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	ROSUB34	84.948,00 €	120.610,00 €	122.724,00 €	0,00 €	122.724,00 €	100,00%	122.724,00 €	100,00%	122.724,00 €	100,00%	122.724,00 €	100,00%	122.724,00 €	100,00%	122.724,00 €
Subvention APE	ROSUB4	10.780.763,08 €	11.579.047,02 €	11.200.230,81 €	0,00 €	11.200.230,81 €	101,50%	11.368.234,27 €	101,50%	11.538.757,79 €	101,50%	11.711.839,15 €	101,50%	11.887.516,74 €	101,50%	12.065.829,49 €
Subvention PSI	ROSUB6	0,00 €	39.132,53 €	39.132,53 €	0,00 €	39.132,53 €	100,00%	39.132,53 €	100,00%	39.132,53 €	100,00%	39.132,53 €	100,00%	39.132,53 €	100,00%	39.132,53 €
Subvention Bibliothèques	ROSUB8	311.022,00 €	377.671,47 €	411.390,97 €	0,00 €	411.390,97 €	102,00%	419.618,79 €	102,00%	428.011,17 €	102,00%	436.571,39 €	102,00%	445.302,82 €	102,00%	454.208,87 €
Contrat de sécurité / Cohésion sociale	ROSUB10	1.569.673,14 €	1.697.810,02 €	1.607.720,73 €	0,00 €	1.607.720,73 €	100,00%	1.607.720,73 €	100,00%	1.607.720,73 €	100,00%	1.607.720,73 €	100,00%	1.607.720,73 €	100,00%	1.607.720,73 €
Subvention SPW Métropolitain	ROSUB11	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €
Remboursement d'emprunts par l'Autorité supérieure	ROSUB12	1.617.057,60 €	1.940.138,92 €	1.978.397,14 €	-6.921,71 €	1.971.475,43 €	100,00%	1.971.475,43 €	100,00%	1.971.475,43 €	100,00%	1.971.475,43 €	100,00%	1.971.475,43 €	100,00%	1.971.475,43 €
Remboursement CRAC + Assainissement	ROSUB13	4.283.224,56 €	5.470.598,36 €	6.287.830,38 €	0,00 €	6.287.830,38 €	100,00%	6.287.830,38 €	100,00%	6.287.830,38 €	100,00%	6.287.830,38 €	100,00%	6.287.830,38 €	100,00%	6.287.830,38 €
Remboursement TONUS	ROSUB16	53.857,09 €	53.211,47 €	51.393,43 €	0,00 €	51.393,43 €	100,00%	51.393,43 €	100,00%	51.393,43 €	100,00%	51.393,43 €	100,00%	51.393,43 €	100,00%	51.393,43 €
Subventions guichet énergie	ROSUB15	190.200,00 €	283.000,00 €	446.085,00 €	0,00 €	446.085,00 €	102,50%	457.237,13 €	102,50%	468.668,05 €	102,50%	480.384,75 €	102,50%	492.394,37 €	102,50%	504.704,23 €
Amendes (administratives, environnement, ...)	ROSUB19	1.111.977,77 €	2.163.707,01 €	2.200.000,00 €	0,00 €	2.200.000,00 €	101,00%	2.222.000,00 €	101,00%	2.244.220,00 €	101,00%	2.266.662,20 €	101,00%	2.289.328,82 €	101,00%	2.312.222,11 €
Ristournes et interventions des assurances	ROSUB17	626.801,30 €	500.000,00 €	581.500,00 €	0,00 €	581.500,00 €	101,00%	587.315,00 €	101,00%	593.188,15 €	101,00%	599.120,03 €	101,00%	605.111,23 €	101,00%	611.162,34 €
Remboursement du personnel détaché	ROSUB18	1.186.574,55 €	1.075.064,62 €	1.230.064,62 €	0,00 €	1.230.064,62 €	101,00%	1.242.365,27 €	101,00%	1.254.788,92 €	101,00%	1.267.336,81 €	101,00%	1.280.010,18 €	101,00%	1.292.810,28 €
Autres subventions	ROSUB14	2.089.311,22 €	4.266.813,27 €	3.088.493,93 €	-9.097,91 €	3.079.396,02 €	101,00%	3.110.189,98 €	101,00%	3.141.291,88 €	101,00%	3.172.704,80 €	101,00%	3.204.431,85 €	101,00%	3.236.476,17 €
Autres (indemnités assurances, points APE CPAS, personnel SONEFA, ...)	ROSUBX	691.886,62 €	810.780,84 €	1.088.700,68 €	261.888,02 €	1.350.588,70 €	100,00%	1.100.588,70 €	100,00%	1.100.588,70 €	100,00%	1.100.588,70 €	100,00%	1.100.588,70 €	100,00%	1.100.588,70 €
Sous-total Subsidies	ROSUB	29.723.867,72 €	35.590.121,94 €	35.585.153,64 €	+ 449.520,62 €	36.034.674,26 €		36.147.321,91 €		36.517.677,13 €		36.895.913,88 €		37.282.212,22 €		37.676.758,41 €
Sous-total des recettes de transferts	ROF	186.411.328,73 €	224.237.069,76 €	221.579.085,74 €	+ 711.980,94 €	222.291.066,68 €		232.053.045,74 €		239.395.038,02 €		246.305.299,04 €		253.300.971,67 €		260.509.224,36 €
Mesures PGA								125.000,00 €		375.000,00 €		625.000,00 €		875.000,00 €		1.000.000,00 €
Sous-total des recettes de transferts après mesures PGA			224.237.069,76 €	221.579.085,74 €	+ 711.980,94 €	222.291.066,68 €		232.178.045,74 €		239.770.038,02 €		246.930.299,04 €		254.175.971,67 €		261.509.224,36 €
RECETTES DE DETTE				120.000,00 €												
Intérêts créditeurs	ROD1	212.794,53 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	0,00 €	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €
Dividendes des intercommunales énergétiques	ROD3	0,00 €	2.600.964,40 €	2.600.964,40 €	577,52 €	2.601.541,92 €	TOTAL	2.601.541,92 €	TOTAL	2.094.879,26 €	TOTAL	2.094.879,26 €	TOTAL	2.094.879,26 €	TOTAL	2.094.879,26 €
Dividendes IDEFIN (IDEG)	ROD31	2.414.799,74 €	2.415.080,14 €	2.415.080,14 €	577,52 €	2.415.657,66 €	100,00%	2.415.657,66 €	encodé	1.908.995,00 €	100,00%	1.908.995,00 €	100,00%	1.908.995,00 €	100,00%	1.908.995,00 €
Dividendes AIEG	ROD32	174.424,65 €	169.900,96 €	169.900,96 €	0,00 €	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €
Dividendes Trans & Wall	ROD35	15.982,30 €	15.983,30 €	15.983,30 €	0,00 €	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €
Autres dividendes	ROD5	2.247,71 €	2.250,00 €	2.250,00 €	0,00 €	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €
Bénéfice d'exploitation du Casino (Régie foncière)	ROD6	1.717.888,79 €	2.033.612,99 €	2.072.471,86 €	0,00 €	2.072.471,86 €	encodé	2.113.770,08 €	encodé	2.155.925,83 €	encodé	2.198.942,09 €	encodé	2.243.902,05 €	encodé	2.288.633,90 €
Autres recettes financières (principalement apport Régies et remboursement d'emprunts de tiers)	RODX	444.203,43 €	524.796,97 €	507.714,96 €	145.325,96 €	653.040,92 €	100,00%	653.040,92 €	100,00%	653.040,92 €	100,00%	653.040,92 €	100,00%	653.040,92 €	100,00%	653.040,92 €
Sous-total des recettes de dette	ROD	4.982.341,15 €	6.161.624,36 €	6.183.401,22 €	+ 145.903,48 €	6.329.304,70 €		6.370.602,92 €		5.906.096,01 €		5.949.112,27 €		5.994.072,23 €		6.038.804,08 €
Mesures PGA																
Sous-total des recettes de dette après mesures PGA			6.161.624,36 €	6.183.401,22 €	+ 145.903,48 €	6.329.304,70 €		6.370.602,92 €		5.906.096,01 €		5.949.112,27 €		5.994.072,23 €		6.038.804,08 €
RECETTES DE PRELEVEMENT			0,00 €													
Prélèvements (Tonus, emprunts de relance, Plan Oxygène, ...)	Tonus2	21.699.362,00 €	23.933.428,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Autres prélèvements/reprises dans provision CPAS	ROPR	1.760.000,00 €	702.885,52 €	702.885,52 €	0,00 €	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	0,00 €
Sous-total recettes de prélèvement	ROP	23.459.362,00 €	24.636.313,52 €	702.885,52 €	0,00 €	702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		0,00 €
Mesures PGA																
Sous-total des recettes de prélèvement après mesures PGA			24.636.313,52 €	702.885,52 €	0,00 €	702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	ROEP	222.315.446,61 €	264.024.841,67 €	237.356.508,57 €	+ 893.566,66 €	238.250.075,23 €		248.284.239,31 €		255.398.893,66 €		262.446.689,75 €		268.890.032,53 €		276.240.590,79 €
TOTAL DES MESURES PGA								125.000,00 €		375.000,00 €		625.000,00 €		875.000,00 €		1.000.000,00 €
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES APRES MESURES PGA			264.024.841,67 €	237.356.508,57 €	+ 893.566,66 €	237.547.189,71 €		248.409.239,31 €		255.773.893,66 €		263.071.689,75 €		269.765.032,53 €		277.240.590,79 €

Projection PGA 2025-2029 - Actualisation au 13/09/2024		Compte 2022	Budget 2023 après MB1-2023	Budget 2024 après MB1-2024	Ajustements en MB2-2024	Budget 2024 après MB2-2024	%	Budget 2025 initial	%	Budget 2026 initial	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial
DEPENSES DE PERSONNEL				indexation 06/2024			2,50%	indexation 03/2025	1,33%	indexation 07/2026	1,00%	pas d'indexation	2,00%	indexation 01/2028	1,00%	indexation 07/2029
Traitements du personnel statutaire	DOP11	20.316.129,01 €	21.115.130,39 €	21.305.234,72 €	-605.988,94 €	20.699.245,78 €	98,70%	20.430.155,59 €	97,53%	19.925.530,75 €	97,20%	19.367.615,89 €	98,20%	19.018.998,80 €	97,20%	18.486.466,83 €
Pécules de vacances du personnel statutaire	DOP12	1.509.506,09 €	1.569.553,48 €	1.587.221,11 €	-90.048,60 €	1.497.172,51 €	98,70%	1.477.709,27 €	97,53%	1.441.209,85 €	97,20%	1.400.855,98 €	98,20%	1.375.640,57 €	97,20%	1.337.122,63 €
Cotisations sociales du personnel statutaire	DOP13	3.010.937,61 €	3.083.167,15 €	3.097.122,94 €	-27.028,27 €	3.070.094,67 €	98,70%	3.030.183,44 €	97,53%	2.955.337,91 €	97,20%	2.872.588,45 €	98,20%	2.820.881,86 €	97,20%	2.741.897,17 €
Cotisations pensions du personnel statutaire	DOP14	8.351.225,55 €	9.218.918,72 €	11.876.388,19 €	-723.855,58 €	11.152.532,61 €	formule	11.902.532,61 €	formule	12.652.532,61 €	formule	13.402.532,61 €	formule	14.152.532,61 €	formule	14.902.532,61 €
Traitements des APE	DOP21	23.043.884,61 €	26.819.371,15 €	28.490.743,06 €	-22.336,50 €	28.468.406,56 €	107,70%	30.660.473,87 €	106,53%	32.662.602,81 €	106,20%	34.687.684,18 €	107,20%	37.185.197,45 €	106,20%	39.490.679,69 €
Pécules vacances des APE	DOP22	1.639.207,20 €	1.923.734,18 €	2.084.914,50 €	-60.866,12 €	2.024.048,38 €	107,70%	2.179.900,10 €	106,53%	2.322.247,58 €	106,20%	2.466.226,93 €	107,20%	2.643.795,27 €	106,20%	2.807.710,58 €
Cotisations sociales des APE	DOP23	6.634.684,00 €	7.742.569,30 €	8.368.330,18 €	-99.984,55 €	8.268.345,63 €	107,70%	8.905.008,24 €	106,53%	9.486.505,28 €	106,20%	10.074.668,61 €	107,20%	10.800.044,75 €	106,20%	11.469.647,53 €
Traitements du personnel contractuel	DOP31	12.220.819,07 €	13.716.642,35 €	15.922.262,30 €	-510.889,92 €	15.411.372,38 €	107,70%	16.598.048,05 €	106,53%	17.681.900,59 €	106,20%	18.778.178,42 €	107,20%	20.130.207,27 €	106,20%	21.378.280,12 €
Pécules de vacances du personnel contractuel	DOP32	848.069,20 €	962.574,64 €	1.006.380,70 €	24.215,58 €	1.030.596,28 €	107,70%	1.109.952,19 €	106,53%	1.182.432,07 €	106,20%	1.255.742,86 €	107,20%	1.346.156,34 €	106,20%	1.429.618,03 €
Cotisations sociales du personnel contractuel	DOP33	3.390.391,24 €	3.832.122,00 €	4.621.464,67 €	-116.536,14 €	4.504.928,53 €	107,70%	4.851.808,02 €	106,53%	5.168.631,09 €	106,20%	5.489.086,21 €	107,20%	5.884.300,42 €	106,20%	6.249.127,05 €
Second pilier de pension du personnel contractuel (3,088%)	DOP34	1.292.329,03 €	1.471.066,94 €	1.585.318,84 €	-16.749,65 €	1.568.569,19 €	formule	1.582.406,57 €	formule	1.680.815,18 €	formule	1.779.978,65 €	formule	1.902.979,00 €	formule	2.015.640,53 €
Traitements du personnel enseignant subventionné	DOP5	0,00 €	881,26 €	913,15 €	2,74 €	915,89 €	103,70%	949,77 €	102,53%	973,80 €	102,20%	995,23 €	103,20%	1.027,07 €	102,20%	1.049,67 €
Traitements du personnel enseignant (part propre)	DOP51	2.360.323,02 €	2.999.729,15 €	2.902.418,89 €	98.729,04 €	3.001.147,93 €	103,70%	3.112.190,41 €	102,53%	3.190.928,83 €	102,20%	3.261.129,26 €	103,20%	3.365.485,40 €	102,20%	3.439.526,07 €
Traitements des mandataires	DOP8	1.240.592,89 €	1.369.374,85 €	1.408.556,60 €	5.946,04 €	1.414.502,64 €	102,50%	1.449.865,20 €	101,33%	1.469.148,41 €	101,00%	1.483.839,89 €	102,00%	1.513.516,69 €	101,00%	1.528.651,86 €
Cotisations pensions des mandataires	DOP91	650.000,00 €	653.036,58 €	676.663,45 €	2.029,99 €	678.693,44 €	formule	678.693,44 €	formule	678.693,44 €	formule	678.693,44 €	formule	678.693,44 €	formule	678.693,44 €
Assurance-loi	DOP92	705.184,08 €	1.018.160,16 €	1.262.233,19 €	56,45 €	1.262.289,64 €	102,50%	1.293.846,88 €	101,33%	1.311.055,04 €	101,00%	1.324.165,59 €	102,00%	1.350.648,91 €	101,00%	1.364.155,40 €
Service médical du travail	DOP93	290.026,12 €	315.161,72 €	326.564,27 €	0,00 €	326.564,27 €	102,50%	334.728,38 €	101,33%	339.180,27 €	101,00%	342.572,07 €	102,00%	349.423,51 €	101,00%	352.917,75 €
Traitements du personnel de la Régie foncière	DOP94	793.880,60 €	878.975,29 €	895.217,67 €	-53.343,21 €	841.874,46 €	103,70%	873.023,82 €	102,53%	895.111,32 €	102,20%	914.803,77 €	103,20%	944.077,49 €	102,20%	964.847,19 €
Chèques-repas + éco-chèques	DOPX	2.024.263,23 €	2.338.890,29 €	2.020.156,15 €	-2.102,90 €	2.018.053,25 €	100,00%	2.018.053,25 €	100,00%	2.018.053,25 €	100,00%	2.018.053,25 €	100,00%	2.018.053,25 €	100,00%	2.018.053,25 €
Sous-total des dépenses de personnel	DOP	90.321.452,55 €	101.029.059,58 €	109.438.104,59 €	-2.198.750,54 €	107.239.354,05 €		112.639.529,12 €		117.362.890,09 €		122.048.411,30 €		128.081.606,10 €		133.406.617,39 €
Mesures PGA								-847.000,00 €		-1.710.940,00 €		-2.592.158,80 €		-3.491.001,98 €		-4.807.422,01 €
Sous-total des dépenses de personnel après mesures PGA			101.029.059,58 €	109.438.104,59 €	-2.198.750,54 €	107.239.354,05 €		111.792.529,12 €		115.651.950,09 €		119.457.252,50 €		124.590.608,12 €		128.998.795,38 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT																
Frais administratifs pour perception des additionnels à l'I.P.P.	DOF1	388.811,96 €	401.847,79 €	448.560,93 €	0,00 €	448.560,93 €	1% IPP	504.792,74 €	1% IPP	528.044,34 €	1% IPP	548.124,52 €	1% IPP	567.857,34 €	1% IPP	587.732,34 €
Enlèvement et traitement des immondices (dont achat de sacs)	DOF2	9.783.931,60 €	9.909.083,83 €	10.168.105,32 €	150.000,00 €	10.318.105,32 €	103,00%	10.627.648,48 €	103,00%	10.946.477,93 €	103,00%	11.274.872,27 €	103,00%	11.613.118,44 €	103,00%	11.961.511,60 €
Eaux usées (égouttage)	DOF3	33.724,00 €	40.680,00 €	40.680,00 €	0,00 €	40.680,00 €	100,00%	40.680,00 €	100,00%	40.680,00 €	100,00%	40.680,00 €	100,00%	40.680,00 €	100,00%	40.680,00 €
Téléphonie fixe et mobile	DOF4	342.449,19 €	364.000,00 €	395.000,00 €	10.050,00 €	405.050,00 €	101,50%	411.125,75 €	101,50%	417.292,64 €	101,50%	423.552,03 €	101,50%	429.905,31 €	101,50%	436.353,89 €
Informatique	DOF5	1.628.390,38 €	2.119.634,14 €	2.585.055,00 €	38.200,00 €	2.623.255,00 €	104,00%	2.728.185,20 €	104,00%	2.837.312,61 €	104,00%	2.950.805,11 €	104,00%	3.068.837,32 €	104,00%	3.191.590,81 €
Correspondance	DOF6	637.766,22 €	1.065.000,00 €	1.065.000,00 €	17.800,00 €	1.082.800,00 €	102,00%	1.104.456,00 €	102,00%	1.126.545,12 €	102,00%	1.149.076,02 €	102,00%	1.172.057,54 €	102,00%	1.195.498,69 €
Documents administratifs	DOF7	47.252,26 €	30.000,00 €	30.000,00 €	3.300,00 €	33.300,00 €	100,00%	33.300,00 €	100,00%	33.300,00 €	100,00%	33.300,00 €	100,00%	33.300,00 €	100,00%	33.300,00 €
Frais de déplacements et de séjours	DOF8	531.520,14 €	476.300,00 €	523.300,00 €	70.000,00 €	593.300,00 €	103,50%	614.065,50 €	103,50%	635.557,79 €	103,50%	657.802,32 €	103,50%	680.825,40 €	103,50%	704.654,29 €
Frais de représentation et de réception	DOF9	316.926,01 €	352.827,70 €	367.308,90 €	20.000,00 €	387.308,90 €	103,50%	400.864,71 €	103,50%	414.894,98 €	103,50%	429.416,30 €	103,50%	444.445,87 €	103,50%	460.001,48 €
Frais de formation du personnel	DOF10	147.936,78 €	155.000,00 €	195.000,00 €	14.000,00 €	209.000,00 €	103,50%	216.314,00 €	103,50%	223.886,03 €	103,50%	231.722,04 €	103,50%	239.832,31 €	103,50%	248.226,44 €
Frais d'élections	DOF11	0,00 €	90.100,00 €	545.700,00 €	0,00 €	545.700,00 €	encodé	5.000,00 €	encodé	5.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €
Frais de poursuites et de procédures	DOF12	747.442,87 €	720.000,00 €	730.000,00 €	0,00 €	730.000,00 €	102,00%	744.600,00 €	102,00%	759.492,00 €	102,00%	774.681,84 €	102,00%	790.175,48 €	102,00%	805.978,99 €
Charroi (impôt sur véhicules)	DOF13	19.002,00 €	28.000,00 €	29.000,00 €	0,00 €	29.000,00 €	104,00%	30.160,00 €	104,00%	31.366,40 €	104,00%	32.621,06 €	104,00%	33.925,90 €	104,00%	35.282,93 €
Carburant	DOF14	725.333,32 €	753.000,00 €	753.000,00 €	-39.000,00 €	714.000,00 €	104,00%	742.560,00 €	104,00%	772.262,40 €	104,00%	803.152,90 €	104,00%	835.279,01 €	104,00%	868.690,17 €
Eau	DOF15	540.000,00 €	530.000,00 €	530.000,00 €	0,00 €	530.000,00 €	102,50%	543.250,00 €	102,50%	556.831,25 €	102,50%	570.752,03 €	102,50%	585.020,83 €	102,50%	599.646,35 €
Chauffage et éclairage des bâtiments	DOF16	2.584.999,18 €	5.530.000,00 €	5.510.000,00 €	0,00 €	5.510.000,00 €	103,00%	5.675.300,00 €	103,00%	5.845.559,00 €	103,00%	6.020.925,77 €	103,00%	6.201.553,54 €	103,00%	6.387.600,15 €
Eclairage public	DOF17	724.015,25 €	2.045.000,00 €	2.065.000,00 €	-1.000.000,00 €	1.065.000,00 €	103,00%	1.096.950,00 €	103,00%	1.129.858,50 €	103,00%	1.163.754,26 €	103,00%	1.198.666,88 €	103,00%	1.234.626,89 €
Fournitures administratives	DOF18	192.324,50 €	100.500,00 €	128.500,00 €	0,00 €	128.500,00 €	100,00%	128.500,00 €	100,00%	128.500,00 €	100,00%	128.500,00 €	100,00%	128.500,00 €	100,00%	128.500,00 €
Fournitures techniques	DOF19	4.086.587,22 €	4.783.019,99 €	5.589.427,07 €	-5.400,00 €	5.584.027,07 €	105,00%	5.863.228,42 €	105,00%	6.156.389,84 €	105,00%	6.464.209,34 €	105,00%	6.787.419,80 €	105,00%	7.126.790,79 €
Matériel voiries (signalisation, entretien, etc.)	DOF20	901.552,95 €	981.704,45 €	1.187.703,18 €	43.500,00 €	1.231.203,18 €	105,00%	1.292.763,34 €	105,00%	1.357.401,51 €	105,00%	1.425.271,58 €	105,00%	1.496.535,16 €	105,00%	1.571.361,92 €
Honoraires	DOF211	359.700,84 €	426.725,00 €	511.436,87 €	542.086,87 €	542.086,87 €	104,00%	563.770,34 €	104,00%	586.321,16 €	104,00%	609.774,00 €	104,00%	634.164,97 €	104,00%	659.531,56 €
Navettes publiques	DOF212	1.122.835,18 €	977.118,61 €	1.540.000,00 €	-300.000,00 €	1.240.000,00 €	103,50%	1.593.900,00 €	103,50%	1.649.686,50 €	103,50%	1.707.425,53 €	103,50%	1.767.185,42 €	103,50%	1.829.036,91 €
Autres	DOF21	1.983.504,73 €	2.406.460,00 €	2.468.582,01 €	280.800,00 €	2.749.382,01 €	104,00%	2.651.357,29 €	104,00%	2.757.411,58 €	104,00%	2.867.708,05 €	104,00%	2.982.416,37 €	104,00%	3.101.713,02 €
Assurance des bâtiments	DOF22	172.146,46 €	192.000,00 €	205.000,00 €	0,00 €	205.000,00 €	102,50%	210.125,00 €	102,50%	215.378,13 €	102,50%	220.762,58 €	102,50%	226.281,64 €	102,50%	231.938,68 €
Frais d'entretien des bâtiments	DOF23	668.531,02 €	739.022,41 €	797.000,00 €	0,00 €	797.000,00 €	105,00%	836.850,00 €	105,00%	878.692,50 €	105,00%	922.627,13 €	105,00%	968.758,48 €	105,00%	1.017.196,41 €
Assurance du charroi	DOF24	164.165,49 €	200.000,00 €	200.000,00 €	0,00 €	200.000,00 €	102,50%	205.000,00 €	102,50%	210.125,00 €	102,50%	215.378,13 €	102,50%	220.762,58 €	102,50%	226.281,64 €
Frais d'entretien du charroi	DOF25	372.743,18 €	462.000,00 €	471.000,00 €	39.000,00 €	510.0										

Projections hors Plan Oxygène pour 2024 à 2026	Budget 2024 après MB2 (hors tranche 2024)	Prévision BI-2025 (hors tranche 2025)	Prévision BI-2026 (hors tranche 2026)	Prévision BI-2027	Prévision BI-2028	Prévision BI-2029
Recettes de l'exercice propre hors prélèvement O2	238.250.075,23 €	248.409.239,31 €	255.773.893,66 €	263.071.689,75 €	269.765.032,53 €	277.240.590,79 €
Dépenses de l'exercice propre hors prélèvement O2	261.850.655,66 €	270.603.341,83 €	280.792.053,86 €	286.715.769,18 €	294.067.735,57 €	301.026.470,99 €
Résultat de l'exercice propre hors prélèvement O2 (avec mesures PGA 2023-2027)	-23.600.580,43 €	-22.194.102,52 €	-25.018.160,19 €	-23.644.079,43 €	-24.302.703,04 €	-23.785.880,19 €
Résultat des antérieurs (avec mesures correctrices PGA)	-404.336,04 €	2.424.304,72 €	2.464.999,27 €	2.549.165,77 €	2.635.703,82 €	2.735.885,45 €
Dépenses de prélèvement habituelles hors exercice propre (financement des parts SPGE/INASEP et prêts du SSP)	-416.290,54 €	-166.290,54 €	-166.290,54 €	-166.290,54 €	-166.290,54 €	-166.290,54 €
Résultat global hors prélèvement O2 (avec mesures PGA 2023-2027)	-24.421.207,01 €	-19.936.088,34 €	-22.719.451,46 €	-21.261.204,20 €	-21.833.289,76 €	-21.216.285,29 €
Droit de tirage arrêté par le Gouvernement wallon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prélèvement dans les réserves et provisions pour équilibrer le résultat global	24.421.207,01 €	20.306.281,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Alimentation des réserves et provisions pour équilibrer le résultat global	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des réserves et provisions après prélèvement R&P mobilisables après MB2-2023 réformée = 44.727.488,22 € (déduction faite de la provision CPAS déjà mobilisée et de la réserve SSP)	20.306.281,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat global (hors droit de tirage 2024-2026)	0,00 €	+370.192,87 €	-22.719.451,46 €	-21.261.204,20 €	-21.833.289,76 €	-21.216.285,29 €

Projections avec tirage maximum dans Plan Oxygène de 2024 à 2026	Budget 2024 après MB2	Prévision BI-2025	Prévision BI-2026	Prévision BI-2027	Prévision BI-2028	Prévision BI-2029
Recettes de l'exercice propre hors prélèvement O2	238.250.075,23 €	248.409.239,31 €	255.773.893,66 €	263.071.689,75 €	269.765.032,53 €	277.240.590,79 €
Dépenses de l'exercice propre hors prélèvement O2	261.850.655,66 €	270.603.341,83 €	280.792.053,86 €	286.715.769,18 €	294.067.735,57 €	301.026.470,99 €
Résultat de l'exercice propre hors prélèvement O2 (avec mesures PGA 2023-2027)	-23.600.580,43 €	-22.194.102,52 €	-25.018.160,19 €	-23.644.079,43 €	-24.302.703,04 €	-23.785.880,19 €
Résultat des antérieurs (avec mesures correctrices PGA)	-404.336,04 €	2.424.304,72 €	2.464.999,27 €	2.549.165,77 €	2.635.703,82 €	2.735.885,45 €
Dépenses de prélèvement habituelles hors exercice propre (financement des parts SPGE/INASEP et prêts du SSP)	-416.290,54 €	-166.290,54 €	-166.290,54 €	-166.290,54 €	-166.290,54 €	-166.290,54 €
Résultat global avant prélèvement O2 (avec mesures PGA 2023-2027)	-24.421.207,01 €	-19.936.088,34 €	-22.719.451,46 €	-21.261.204,20 €	-21.833.289,76 €	-21.216.285,29 €
Charge nette à intégrer relative aux tirages maximum des tranches O2 de 2024 à 2026 (remboursement capital + charges d'intérêts - aide CRAC). Les charges liées aux tranches 2022 et 2023 sont déjà intégrées à l'exercice propre	0,00 €	2.023.365,13 €	4.130.701,79 €	4.805.156,84 €	4.805.156,84 €	4.805.156,84 €
Résultat global avec charge nette du Plan O2 Avant prélèvement O2 (avec mesures PGA 2023-2027)	-24.421.207,01 €	-21.959.453,47 €	-26.850.153,25 €	-26.066.361,04 €	-26.638.446,60 €	-26.021.442,13 €
Prélèvement maximum dans le Plan Oxygène (de 2024 à 2026*) * la tranche 2025 intègre le solde non perçu de 2023, à savoir 25.780.096,64 €	47.608.591,10 €	49.584.392,19 €	15.869.530,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prélèvement dans les réserves et provisions pour équilibrer le résultat global (hors prélèvement dans provision CPAS déjà intégrée dans PGA 2023-2027)	0,00 €	0,00 €	10.980.622,88 €	26.066.361,04 €	26.638.446,60 €	26.021.442,13 €
Alimentation des réserves et provisions mobilisables	23.187.384,09 €	27.624.938,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des réserves et provisions après prélèvement R&P mobilisables après MB2-2023 réformée = 44.727.488,22 €	67.914.872,31 €	95.539.811,03 €	84.559.188,15 €	58.492.827,11 €	31.854.380,51 €	5.832.938,38 €
Résultat global avec tirage maximum dans le Plan Oxygène 2022- 2026 et épuisement de l'intégralité des réserves et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

